



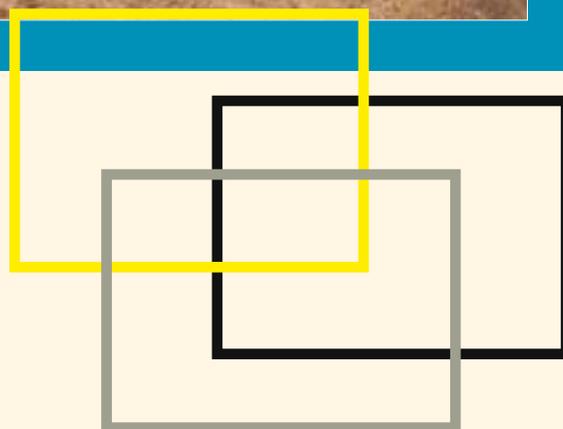
**TRANSITION DE L'ECONOMIE INFORMELLE VERS  
L'ECONOMIE FORMELLE**

# **L'EXPERIENCE DE LA COOPERATIVE DES TANNEUSES DE GUEDEAWAYE, DAKAR – SENEGAL**



**Mame Saye Seck - UNSAS  
Fatime Christiane N'Diaye – BIT  
Ton That Khai – BIT**

2017



Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

Ndiaye, Fatime Christiane ; Seck, Mame Saye ; Khai, Ton That. - Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle : l'expérience de la coopérative des tanneuses de Guediawaye, Dakar – Sénégal.

ISBN : 978-92-2-231095-1 (print)

ISBN : 978-92-2-231096-8 (web pdf)

ISBN : 978-92-2-231097-5 (epub)

Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le Sénégal, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau B.P. 414-C.P. 18524 –Dakar Sénégal

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

## Préfaces

**Mademba Sock, Secrétaire Général Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)**



Si l'on veut changer la situation actuelle du secteur informel et transformer le slogan « Un autre monde est possible » en réalité concrète, il n'y a pas mille solutions : les travailleuses/travailleurs doivent prendre leur destin en main, s'organiser et, par l'action collective, relever le défi du changement.

A Guédiawaye, l'UNSAS a croisé le chemin de braves et dignes femmes, décidées de prendre en main leur destin. Sans aucune hésitation, l'UNSAS s'est décidée à les accompagner.

En dépit de leur détermination, ces femmes sont confrontées à des conditions de travail très difficiles voire dégradantes et un déficit d'organisation.

Pour concrétiser leur rêve vers le mieux-être, vers le travail décent, notre centrale syndicale s'est lancée dans le défi de les organiser, d'améliorer leurs conditions de travail, de renforcer leurs compétences afin de leur permettre d'améliorer leurs capacités productives.

L'aventure a démarré grâce à la coopération syndicale UNSAS – CSN (Québec) et l'Institut CFDT de Belleville (France) puis s'est poursuivi avec le BIT.

Le BIT ! Un partenaire trempé dans la pédagogie du changement, qui a mis les droits humains au cœur de ses objectifs.

C'est le lieu pour moi, aux noms des membres du bureau exécutif national de l'UNSAS et de tout-e-s les militant-e-s, de féliciter l'équipe du BIT Dakar. Il me plaît de saluer tout particulièrement le professionnalisme de Madame Fatime Ndiaye et Monsieur Kai, deux personnes qui ont vite sympathisé avec les femmes tanneuses.

Enfin, grand merci à l'équipe technique de l'UNSAS dirigée par la camarade Mame Saye Seck, une équipe dynamique qui porte avec succès la vision de notre centrale dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

**Jacques Létourneau, Président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)  
Québec, Canada**



La CSN est extrêmement fière de s'être liée d'amitié et de solidarité avec les femmes tanneuses de Guédiawaye. Dès notre première visite sur le terrain en 2013, nous avons compris qu'avec un appui modeste de l'UNSAS, du BIT et de la CSN, ces femmes courageuses allaient être en mesure de s'organiser et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

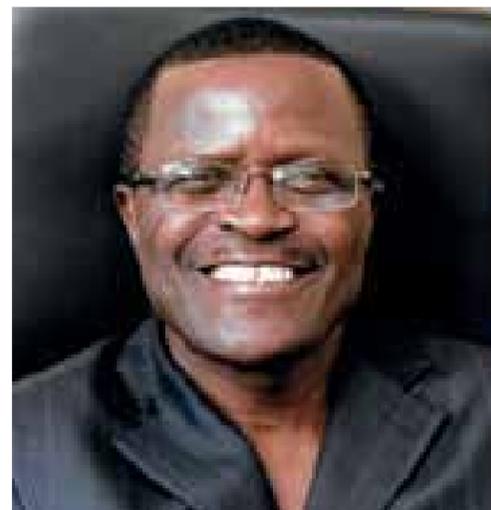
Aujourd'hui, un pas énorme a déjà été franchi et les femmes tanneuses de Guédiawaye sont d'ores et déjà une source d'inspiration pour les millions de femmes qui travaillent dans le secteur informel à travers le monde. Au nom de la CSN, je les félicite pour leur détermination et leur choix d'unir leur force avec celles du mouvement syndical dans la lutte pour le travail décent.

Les femmes tanneuses de Guédiawaye sont aussi une source d'inspiration pour les militantes et les militants de la Confédération des syndicats nationaux qui ont compris que ce n'est qu'en garantissant les droits et la dignité pour toutes et tous à l'échelle de la planète que les travailleuses et travailleurs du monde entier deviendront globalement plus forts et unis.

Je tiens à remercier nos camarades de l'UNSAS, avec qui nous entretenons une longue relation d'amitié, qui ont accompli un remarquable travail d'accompagnement auprès de ces femmes, et de nombreux autres collectifs œuvrant dans l'informel.

Soyez assurés de notre solidarité et de notre amitié !

**François Murangira, Directeur du BIT-Dakar**



J'ai fait la connaissance de femmes tenaces et courageuses, qui s'évertuent à assurer la sécurité familiale, cherchent à préserver les ressources naturelles et s'efforcent de maintenir les valeurs traditionnelles de partage, d'entraide et de solidarité. Avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) et de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS), elles ont créé la Coopérative des Tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG), qui contribue à la formalisation de leurs activités informelles et à la réalisation du travail décent en leur faveur. Désormais, travaillant dans un environnement plus salubre avec une forte réduction des risques professionnels, une productivité et des revenus accrus, une plus grande

confiance en soi et une nouvelle visibilité, il ne fait pas de doute que les femmes tanneuses de Guédiawaye sont sur la voie de leur autonomisation économique et sociale.

Je vous partage le témoignage de la Présidente de la Coopérative : « Notre famille est venue s'installer ici à Wakhinane Nimzatt en 1983. J'ai été élevée par ma marraine. Je n'ai fréquenté ni l'école française, ni l'école coranique. J'étais restée la seule fille de la maison. Quand ma marraine allait travailler à la tannerie, j'étais chargée de préparer le repas et de le lui amener ici à la tannerie. Egalement je m'occupais de toutes les tâches domestiques à la maison.

A l'âge de 17 ans, ma marraine m'a donné en mariage à son fils. Ce dernier n'a malheureusement pas pu trouver du travail pour s'occuper de sa famille. Ceci m'a obligé à en chercher pour faire face à la situation. Ayant constaté que ma marraine a pu s'occuper de sa famille grâce aux revenus qu'elle tirait de la tannerie, j'ai décidé de rejoindre celle-ci. Ce que je gagnais par mon travail à la tannerie, m'a permis de prendre en charge mes enfants. J'avais pris la résolution de mettre tous mes enfants et de les maintenir à l'école pour leur éviter ce qui m'était arrivé. Certains de mes enfants sont aujourd'hui au niveau du baccalauréat, d'autres du BEFM ou de l'entrée en sixième. Cependant, il y a un moment où c'était très difficile.

Mon mari était absent et m'avait laissé la charge de nos 10 enfants. Les difficultés étaient plus ressenties durant l'hivernage à cause de la pluie qui pouvait annihiler tous nos efforts. On n'arrivait même pas à avoir 1000 francs CFA (2 dollars) par jour. Pour faire face à mes obligations familiales, j'étais obligé d'abandonner la tannerie pour être une employée de maison, mais c'était aussi dur, ça me prenait tout le temps y compris celui que je devais consacrer à ma famille et en plus les revenus étaient insuffisants et espacés (une fois par mois). J'ai alors décidé de changer d'activité

en préparant de la bouillie de mil à vendre comme petit déjeuner à l'aéroport Léopold Sédar Senghor.

Avec la distance et une grossesse malade, j'ai dû abandonner pour retourner à la tannerie. Je me suis résolue à considérer la tannerie comme ma destinée. J'ai un enfant qui est né sur le chemin entre la maison et la tannerie. Mes enfants ont grandi et peuvent se prendre en charge sur beaucoup de plans. Je n'ai pas d'économie mais j'arrive à satisfaire tant bien que mal les besoins de ma famille. Aujourd'hui, les conditions de la tannerie commencent à s'améliorer grâce à l'appui de l'UNSAS et du BIT. Ces derniers nous ont fait prendre conscience de la nécessité de nous organiser de manière solidaire pour améliorer nos conditions ».

C'est cela l'autonomisation économique des femmes qui va de pair avec une plus grande justice sociale et une égalité de genre dans le monde du travail. Cette intervention s'inscrit dans l'Initiative du Centenaire de l'OIT sur les femmes au travail lancée par M. Guy Ryder, Directeur Général du Bureau international du Travail dans le cadre de la célébration des 100 ans de l'Organisation internationale du Travail qui aura lieu en 2019.

Je remercie les fonctionnaires du Bureau international Travail qui ont contribué, directement ou indirectement, à la réussite de cette belle aventure de la formalisation de l'économie informelle.

Je remercie également les camarades de l'UNSAS pour leur appui inestimable à ce projet.

## **Remerciements**

Le présent document est le fruit de la collaboration entre le Bureau International du Travail (BIT) et l'Union Nationale des Syndicat Autonomes du Sénégal (UNSAS).

Nous remercions, tout d'abord, les membres de la Coopératives des Tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG) qui ont toutes accepté de répondre aux questionnaires et de livrer une partie de leur vie.

Nous exprimons notre gratitude à M. François Murangira (Directeur du BIT-Dakar), M. Mademba Sock (Secrétaire Général de l'UNSAS) pour leurs constants encouragements et leurs conseils avisés, et à Monsieur Jacques Letourneau (Président de la CSN- Québec) pour la solidarité de son organisation.

Nous remercions chaleureusement les membres de l'UNSAS : Monsieur Cheikh Mbacké DIOP et Mesdames Fambaye NDOYE et Awa DIA pour les efforts fournis dans la mise en application du Guide de Formation de Formateur pour la sensibilisation et l'évaluation des risques professionnels sur le site de la tannerie de Guédiawaye.

Nous adressons nos remerciements sincères à M. Bassirou DIA, de l'UNSAS, pour le temps offert gracieusement aux membres du Conseil d'Administration et à l'équipe pour suivre et vérifier les comptes de la coopérative et donner ses conseils précieux.

Nous remercions aussi l'ONG DEV-ALPHA, notamment son Directeur M. Mor DIAKHATE et les animatrices de terrain, qui ont su partager leur engagement pour lutter contre l'illettrisme et conduire de nombreuses tanneuses sur le chemin de l'alphabétisation.

Une mention spéciale est faite pour Mme Michèle Gomis et M. Mor MBENGUE pour la relecture et les corrections apportées au document. Nous manifestons notre reconnaissance à Madame Ndeye Ngoye LO, conseillère technique au Ministère de la Femme pour l'accompagnement constant apporté aux femmes tanneuses de Guédiawaye. Nous remercions également Mme Yolande Dossouyovo, pour avoir facilité, avec professionnalisme et une grande disponibilité, les actions entreprises.

Nous tenons à remercier, très chaleureusement, notre ancien collègue M. Djibril Ndiaye, pour la mise en page gracieuse de ce document.

Enfin, nos remerciements s'étendent à tous nos collègues qui ont appuyé l'expérience et nous ont encouragés à la retracer.

## TABLE DE MATIERES

### Préfaces

*Mademba Sock, Secrétaire Général UNSAS  
Jacques Létourneau, Président de la CSN Québec, Canada  
François Murangira, Directeur du BIT-Dakar*

### Remerciements

### Résumé /Summary

### Introduction

#### 1

Chapitre 1: La situation socio-économique des femmes tanneuses: entre contraintes sociales et économiques.

##### 1.1

*Des discriminations multiples*

##### 1.2

*Des conditions de travail difficiles*

##### 1.3

*Des revenus modiques et incertains*

#### 2

Chapitre 2 : L'entreprise coopérative : un instrument de formalisation des activités économiques des tanneuses

##### 2.1

*La création de la coopérative*

##### 2.2

*Renforcement des compétences*

##### 2.3

*Amélioration des revenus*

##### 2.4

*L'émergence d'un leadership féminin : Une plus grande visibilité et une participation à la vie de la cité*

### Conclusion

## Résumé

Au Sénégal, plus de 80% des travailleuses s'activent dans l'économie informelle. La majorité d'entre elles y occupent des emplois précaires ou exercent de petites activités économiques dans des conditions de travail particulièrement difficiles.

Ce document de travail retrace l'expérience menée par les tanneuses de Guédiawaye, dans la banlieue de Dakar. Subissant des discriminations multiples dues à leur sexe, leur caste, leur métier et leur pauvreté, elles ont décidé de s'organiser pour formaliser leurs petites unités économiques et améliorer leurs conditions de vie et de travail.

A travers l'appui de l'Union Nationale des Syndicats du Sénégal (UNSAS) et du Bureau International du Travail (BIT) elles se sont organisées autour d'une entreprise coopérative : « la Coopérative des Tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG) ». L'alphabétisation fonctionnelle, les formations en organisation, gestion et leadership et évaluation des risques professionnels, l'appui-conseil, dispensés à travers la Coopérative ont participé largement au processus d'autonomisation socio-économique des tanneuses. Une dynamique de changement s'est créée chez les tanneuses de Guédiawaye. Grâce à une meilleure productivité, des revenus accrus, des conditions de travail sécurisées, une participation aux actions syndicales et au développement local elles ont acquis une plus grande confiance en soi et ont fait émerger un leadership féminin.

## Summary

In Senegal, more than 80% of female workers are active in the informal economy. Though majority of them hold precarious jobs or engage in small economic activities with difficult working conditions.

This working paper outlines the experience of female tanners of Guédiawaye in the suburbs of Dakar. Facing with multiple discriminations due to gender, caste, profession and poverty, they decided to formalize under small economic units and improve their living and working conditions.

Based on the support of the National Trade Unions of Senegal (UNSAS) and the International Labour Office (ILO), they established the artisanal cooperative (COOPTAG - Coopérative des Tanneuses de Guédiawaye). The COOPTAG provided training to their members on functional literacy, organization, management, leadership skills, workplaces' risk assessment, support and advice; these training contributed considerably to the process of socio-economic empowerment of the female tanners. A dynamic of change has been recently created among the female tanners of Guédiawaye. Through the increasing of productivity, improvement of income, safe working conditions, participation in the trade union activities and local development, female tanners have gained greater self-confidence and leadership ability.



## Introduction

« Je rends hommage à la force, la volonté de ces travailleuses qui ont su prendre leur destin en main, s'organiser et améliorer leurs conditions de travail ». **M. Guy Rider**, Directeur Général du BIT.<sup>1</sup>

Ce document de travail retrace l'expérience menée, par le Bureau International du Travail (BIT) et l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS), auprès des tanneuses de la ville de Guédiawaye, dans la commune de Wakhinane Nimzatt. Vivant dans un environnement d'extrême pauvreté, ces femmes sont confrontées, quotidiennement, à de multiples contraintes liées à leur situation économique précaire et aux nombreuses discriminations qu'elles subissent. Afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur situation sociale, ces Sénégalaises ont décidé d'unir leurs forces et leurs maigres moyens pour tisser de nouvelles solidarités.

Le Sénégal, situé en Afrique de l'ouest, s'étend sur une superficie de 196.192 Km<sup>2</sup>. Essentiellement composé de plaines et de plateaux, il dispose d'une importante façade maritime sur l'Océan Atlantique. Le Sénégal jouit d'un climat tropical de type soudano-sahélien, aux températures élevées, avec une alternance d'une saison sèche et d'une saison humide. Au plan humain, le Sénégal compte 15 526 346 millions d'habitants, très inégalement répartis, la région de Dakar, concentrant 21,6% de personnes sur 0,3% du territoire. Une telle répartition résulte des courants migratoires, nés de l'urbanisation et des déséquilibres économiques et sociaux entre les

régions. La population, pluriethnique, à dominance musulmane (93,8%)<sup>2</sup>, est essentiellement jeune et féminine, avec une proportion de 63% pour les moins de 25 ans, et de 51% pour les femmes.<sup>3</sup>

L'économie sénégalaise est dominée par le secteur tertiaire (commerce et services) qui représente près de 45% du Produit Intérieur Brut (PIB). Puis, vient le secteur secondaire (industries agroalimentaires et chimiques, énergie, bâtiments et travaux Publics) qui contribue à 20% à la richesse nationale. Le pays a enregistré, en 2015, un taux de croissance de 6,5 % qui l'a hissé au deuxième rang des pays les plus dynamiques en Afrique de l'Ouest, derrière la Côte d'Ivoire. Malgré ces performances économiques, le taux de pauvreté, qui atteint 46,7 % selon les dernières estimations, y reste élevé. Le rapport sur le Développement Humain de 2016, classe le Sénégal dans la catégorie des pays à faible développement humain, au 162<sup>ème</sup> rang sur 188 pays. Son indice du développement humain (IDH), en stagnation, est de 0,494, et son indice d'inégalité de genre de 0,521.<sup>4</sup>

Le taux de croissance du PIB est bien en deçà du niveau nécessaire pour faire reculer la pauvreté ; et la croissance économique, continue au cours de cette dernière décennie, ne s'est pas traduite par la création massive d'emplois productifs et décents. Le poids, de plus en plus important, des exportations de biens à forte intensité capitaliste, au détriment de secteurs intensifs en main-d'œuvre, limite la création de nouveaux emplois.<sup>5</sup> Or, l'un des défis majeurs du Sénégal est la lutte

1. Extrait de l'interview donnée lors de sa visite à la tannerie le 13 décembre 2017.

2. Le Sénégal compte une soixantaine d'ethnies.

3. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal – 2010

4. Rapport sur le Développement humain 2016- PNUD

5. Fiche pays Banque Mondiale – 24 octobre 2016

contre le chômage et le sous-emploi. La répartition des actifs, selon le type d'occupation, montre qu'un peu moins des deux tiers (63,4%) de l'effectif sont constitués de travailleurs indépendants,<sup>6</sup> qui s'activent pour la plupart d'entre eux dans les économies rurale et informelle.

Depuis juillet 2012, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à promouvoir le travail décent pour lutter efficacement contre la pauvreté. A cet effet, il a signé officiellement, avec le Bureau international du Travail (BIT), le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD). En prenant cette décision, conformément à la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la justice sociale pour une mondialisation équitable,<sup>7</sup> il retient de promouvoir l'égalité de chance et de traitement entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. Par ailleurs, le Sénégal souscrit à soutenir la formalisation des unités économiques informelles vers l'économie formelle, objet de la réforme phare n°8 du Programme Sénégal Emergent. En ce sens, le gouvernement et les partenaires sociaux portent des initiatives telles que: la formulation d'une loi de développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de modernisation de l'économie, et la mise en place d'un système de protection sociale pour les petits contribuables. Malgré toutes ces initiatives, la pauvreté est toujours persistante ; et les femmes constituent le gros contingent des travailleurs pauvres,<sup>8</sup> qui ne cessent d'augmenter.

Au Sénégal, la féminisation de la pauvreté trouve,

6. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal - Rapport sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Habitat (RGPHAE), 2013.

7. Organisation internationale du Travail - Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable – OIT, 2008.

8. Le terme «travailleurs pauvres » est utilisé pour décrire des personnes et des familles qui exercent un emploi régulier mais demeurent dans la pauvreté en raison des bas niveaux des salaires ou des revenus.

pour une large part, son fondement dans la structuration du marché du travail. Cette dernière est caractérisée par les inégalités entre les sexes et la grande précarité du statut d'emploi chez les femmes. En dépit de la progression du ratio emploi-population, les disparités entre les sexes persistent sur le marché du travail et le défi de l'emploi est plus considérable chez les femmes sénégalaises. Les pratiques discriminatoires et les normes socio-culturelles font qu'elles ont un taux de participation plus faible, 40% contre 65,4% pour les hommes; un taux de chômage plus élevé, 13,7% contre 8,1% pour les hommes, et sont plus exposées à des emplois précaires.<sup>9</sup> A cause du maintien de certains stéréotypes, de leurs responsabilités familiales et de leur manque de qualification professionnelle, elles ont moins de chance d'accéder à des emplois stables. Certaines considérations sociales et culturelles entretiennent et perpétuent leur marginalisation au sein du monde du travail. La division sexuée du marché du travail au Sénégal induit une forte ségrégation entre la répartition des actifs féminins et masculins dans les secteurs économiques (ségrégation horizontale), et à l'intérieur de ces secteurs entre les métiers et les positions (ségrégation verticale). Cette double ségrégation conduit à retrouver la main d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et majoritairement féminine dans l'économie informelle.

L'économie informelle, désignée sous l'appellation «secteur informel », « activités informelles » ou « secteur non structuré »,<sup>10</sup> correspond à un phénomène dynamique, hétérogène et complexe

9. Bureau International du Travail – Profil Pays Travail Décent Sénégal, OIT 2013.

10. Il n'existe pas de description ou de définition universellement acceptée. La littérature utilise de nombreux termes pour désigner ces activités qui échappent aux normes légales, aux réglementations et aux statistiques : économie non-officielle, non-déclarée, dissimulée, parallèle, submergée, sous-marine, alternative, de débrouillardise, autonome...

qui ne constitue pas un « secteur » au sens de groupe industriel ou d'activités économiques spécifiques. Les conclusions de la Conférence Internationale du Travail (CIT), en 2002, indiquent que l'expression « économie informelle » fait référence à « toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles ». C'est lors de cette CIT que les mandants tripartites de l'OIT ont adopté une résolution et des conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle, qui propose le terme « économie informelle » plutôt que celui de « secteur informel » pour mieux décrire l'ampleur et la diversité du phénomène dans le monde.<sup>11</sup> En 2015, l'OIT et ses mandants, reconnaissant l'ampleur de l'économie informelle et les déficits de travail décent qui y sont liés, ont décidé d'adopter la Recommandation 204 sur la « transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ».

Alternative intéressante pour une catégorie de chômeurs et des nouveaux arrivants sur le marché du travail, car exigeant moins de qualification et de spécialisation, l'économie informelle constitue un facteur d'intégration économique, de cohésion et de régulations sociales. Pour la majorité de ces travailleurs et travailleuses, l'économie informelle répond à une stratégie de survie, un refus de la misère. Toutefois, l'analyse du travail des femmes dans l'économie informelle laisse apparaître de lourdes discriminations liées tant aux activités exercées, à l'allocation de ressources financières, matérielles et humaines, qu'aux gains (salaires ou revenus) qu'elles en retirent. S'exerçant, le

11. Il n'existe pas de description ou de définition universellement acceptée. La littérature utilise de nombreux termes pour désigner ces activités qui échappent aux normes légales, aux réglementations et aux statistiques : économie non-officielle, non-déclarée, dissimulée, parallèle, submergée, sous-marine, alternative, de débrouillardise, autonome...

plus souvent, dans le foyer ou en prolongement de leurs tâches domestiques, les activités des travailleuses de l'économie informelle ne sont valorisées ni socialement, ni économiquement. La grande majorité de ces travailleuses sont confinées dans des catégories atypiques de travail. Fragilisées par la «nécessité de travailler», elles sont particulièrement exposées à différentes formes d'exploitation, de harcèlements et de violence. Petites vendeuses de rues, domestiques, chiffonnières, porteuses d'eau, concasseuses de pierre, pileuses de mil, ouvrières non qualifiées, etc., c'est par milliers qu'elles arpentent, du matin au soir, les rues de la capitale et des grandes villes sénégalaises. Elles s'adonnent au «système D» (la débrouillardise) et en sont devenues des expertes avec comme principal souci, la survie de leurs familles.

L'économie informelle n'est pas uniforme, elle comporte une multitude d'activités,<sup>12</sup> et la spécialisation par sexe qui se dessine dans ses branches montre que les hommes s'investissent dans le bâtiment, les transports, la réparation (vulgarisateur, plombier, électricien) et les petites industries (menuiseries, imprimerie, mécaniques) ; tandis que les femmes demeurent dans les activités traditionnelles (couture, coiffure, transformation de produits alimentaires). Dans le commerce, qui occupe majoritairement les travailleurs de l'économie informelle, si les hommes investissent le commerce en gros et en demi-gros, les femmes demeurent dans celui du détail. Ces disparités s'expliquent à travers plusieurs éléments structurels défavorables aux femmes : la plus grande difficulté d'accéder aux sources de financement, les structures sociales

12. En son sein coexistent des formes spécifiques de travail, tels que : le travail occasionnel, le travail salarié et les apprentis des petites entreprises, les employeurs et les travailleurs indépendants qui représentent une part plus grande de l'emploi informel (non agricole).

moins favorables, la faiblesse du capital humain féminin.

Cette tendance est d'autant plus accentuée que dans les unités informelles, les employeurs recrutent, généralement, la main d'œuvre salariée et les apprentis du même sexe.<sup>13</sup> Ce sexisme dans le recrutement accroît le désavantage des femmes et augmentent les disparités. Tant que les garçons reprennent les activités des pères (plus qualifiantes et rémunératrices), et les filles celles des mères (plus précaires et vulnérables), le fossé entre les deux ne fera que s'approfondir. Les données issues d'une étude réalisée par le BIT<sup>14</sup> montrent qu'à occupation identique, les gains des femmes sont moins élevés que ceux des hommes.

C'est dans ce contexte d'inégalité de genre que les tanneuses du Site de Guédiawaye s'activent. La ville de Guédiawaye a été créée en 1967, pour réinstaller des populations déplacées du Centre-ville de Dakar. Située sur le littoral nord de la presqu'île de Dakar, avec une forte densité de population, véritable cité-dortoir, Guédiawaye fait partie des villes les plus pauvres du Sénégal. Contrairement à la ville voisine de Pikine, elle n'a quasiment pas d'industries, et se développe autour des services, de la culture maraîchère et de la floriculture. Sur le plan sanitaire, le département de Guédiawaye n'a pas encore d'hôpital, et ne bénéficie que de postes de santé et d'un district sanitaire. La situation éducative n'est pas en

reste, la ville n'ayant pas les capacités d'accueil nécessaire pour faire face à une forte population scolaire. C'est dans cette ville qu'est situé le site de la tannerie communément appelée "bajju naar"<sup>15</sup> qui regroupe plus d'une centaine de femmes.

Le cas des tanneuses est caractéristique du travail de la majorité des femmes dans l'économie informelle. A l'initiative de l'UNSAS, une visite du BIT sur le site de leur exploitation a permis de percevoir leur immense vulnérabilité. Malgré tous les efforts qu'elles déploient pour s'organiser, améliorer leur productivité et leur compétitivité, les tanneuses sont confrontées à des conditions de travail et de vie particulièrement difficiles, voire des « formes inacceptables de travail ». Sur le site se retrouvent plusieurs générations de femmes : les grand-mères, les mères et les filles qui travaillent ; les enfants qui donnent des appuis aux aînées et qui surveillent les bébés et les tous petits. Toutes ces personnes vivent dans un environnement insalubre et dangereux.

Ce document de travail retrace l'expérience développée par le BIT et l'UNSAS auprès des femmes tanneuses de Guédiawaye. Il examine la situation de ces travailleuses de l'économie informelle (Première partie) ; puis, retrace les acquis de cette initiative sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail (deuxième Partie). En conclusion, le document tire les leçons apprises et propose quelques pistes de réflexions.

13. Le système d'apprentissage est un moyen de formation important. Il permet d'avoir une qualification, de s'initier à la maîtrise d'une profession et introduit le jeune dans le marché du travail.

14. Etude sur les discriminations dans quatre segments de l'économie informelle – BIT 2015

15. Littéralement : le site des mauresques

## Chapitre 1: La situation socio-économique des femmes tanneuses : entre contraintes sociales et économiques.

Au Sénégal, le statut de la femme est en perpétuelle évolution et les acquis concernant sa liberté et sa participation à la vie active ne cessent de marquer la société. Nonobstant de réelles avancées, en matière de promotion de leurs droits politiques, économiques et sociaux, les femmes sont très peu présentes dans toutes les structures de prises de décisions familiales, locales et nationales. Dans la

Pour combler ce déficit, les femmes se regroupent et mettent en commun leurs ressources avec comme seule force, la volonté d'entraide de leurs membres. Toutefois, ces organisations féminines souffrent de nombreux handicaps : entraves économiques diverses, dont l'accès aux crédits et la propriété foncière; déficit d'instruction et de qualification, surcharge de travail et difficultés



vie politique, elles occupent une place marginale et leur influence est faible.<sup>16</sup> Cette faible participation des femmes ne favorise pas la prise en compte de leurs contraintes spécifiques et de leurs aspirations dans les politiques et programmes de développement.

16. Au Sénégal elles constituent 24% des députés.

de combiner vie familiale, communautaire et professionnelle, etc. Malgré leur nombre de plus en plus important, ces organisations féminines ont toujours du mal à améliorer le statut de la femme, à renforcer sa participation aux prises de décision dans la cité, à avoir des activités économiquement rentables.

Dans l'économie informelle, la situation des femmes résulte pour une large part de la distribution des rôles et des fonctions qui leur sont allouées par la société. Les relations entre les hommes et les femmes, basées sur les différences socialement construites, sont à la base des disparités qui pèsent sur la femme travailleuse en général, et particulièrement sur la femme travailleuse dans l'économie informelle. Aussi, les avantages énormes que la société tire des activités des femmes sont considérés comme un dû et cette participation active ne s'est pas accompagnée d'une amélioration significative de leur statut social. Par ailleurs, le statut d'épouse et de mère, tel qu'il est conféré à la femme dans la communauté, accroît sa charge de travail et la cantonne dans des activités économiques qui sont le prolongement de son rôle de reproduction. La société sénégalaise, fortement attachée au mariage, valorise la femme mariée et lui confère un statut d'adulte. Traditionnellement dans le mariage, l'homme est le détenteur de l'autorité en ce qui concerne le ménage et les enfants. S'il est nécessaire de nuancer en fonction du statut social de la femme, de sa position dans le ménage, de son niveau d'éducation, il n'en demeure pas moins que la femme, notamment la femme pauvre, a un faible contrôle sur les décisions qui la concernent personnellement, telle que : sa santé reproductive, l'utilisation de ses biens et revenus, sa participation aux prises de décisions. Ce statut de la femme dans la sphère familiale a des répercussions négatives dans son activité économique. En effet, les règles et valeurs sociales conduisent les femmes à : une surcharge de travail, un partage inégal des charges du ménage et un manque d'autonomie financière, un accès inégal à l'instruction et aux sphères de décisions.

C'est, dans cet environnement général astreignant, où la société est fortement dominée par les hommes, qu'évoluent les femmes tanneuses de Guédiawaye.

### 1.1 Des discriminations multiples

Les tanneuses, dans toute la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, subissent de multiples discriminations liées à leur ethnie, leur caste, leur métier, leur sexe et leur pauvreté. Les tanneuses sont pour la plupart d'origine Harathines. Les Harathines, dénommés aussi « Maures noirs », sont des descendants de groupes ethniques noirs qui, capturés par des Maures ou des Berbères-Arabes, ont été ramenés comme esclaves en Mauritanie<sup>17</sup>. Complètement acculturés, la grande majorité d'entre eux ont oublié leur origine.

Au Sénégal, où nombre d'entre eux ont migré depuis plusieurs générations, et à l'instar de la Mauritanie, ils sont considérés dans le système de stratification sociale comme la caste<sup>18</sup> située au plus bas de l'échelle socio-économique. La plupart d'entre eux, exercent des métiers traditionnels et vivent dans des bidonvilles. Il faut relever que, même si le système de castes<sup>19</sup> a connu des bouleversements, il n'en demeure pas moins assez prégnant dans la société sénégalaise. Plus que l'appartenance à une ethnie, l'appartenance à une caste « inférieure », notamment celle d'ancien esclave est, encore aujourd'hui, le fondement sur lequel reposent la définition et l'exclusion de groupes particuliers de population en raison de leur ascendance. Comme dans les divers

17. Cette minorité ethnique se retrouve aujourd'hui au sud du Maroc, au Sahara occidental, en Algérie, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal.

18. Les castes constituent un système de stratification sociale rigide avec des groupes hiérarchisés et définis en fonction de leur ascendance et de leur occupation.

19. La discrimination fondée sur la caste : Rapport de Human Rights Watch - Durban, Afrique du Sud, septembre 2001

systèmes de castes existant de par le monde, au Sénégal, les divisions entre les castes prévalent également dans le domaine du mariage et des relations sociales en général. Elles se trouvent renforcées par la pratique et la menace d'un ostracisme social, de boycotts économiques, voire de violence physique.

Les membres de la coopérative avec lesquelles

« esclave », préférant des euphémismes tels que « ont vécu », « ont « cohabité » avec les Maures. Certaines ont même nié la réalité en estimant qu'elles ne faisaient pas partie de « cette caste », se trouvant des origines plus « nobles ».

*T.F (68 ans) : Nous ne sommes pas d'ethnies maures. Les maures sont tous blancs. Dans ma famille, il est raconté que mon arrière-*



nous nous sommes entretenus, ont eu des difficultés à aborder ce sujet de la discrimination ethnique. Aucune d'elle n'a voulu employer le mot

*arrière-grand-mère était Dahoméenne et son mari Bambara. Ils ont été « élevés » (mot pudique utilisé par T.F pour signifier « mis en*

*esclavage ») par les Maures en Mauritanie. Nos noms de famille sont ceux des personnes qui les ont « élevés ».*

Cette discrimination de caste est doublée d'une discrimination liée au métier qu'elles exercent. Au Sénégal, le métier de la tannerie est considéré par une majorité de la population comme « impropre », « impure » et « sale ». Celles qui l'exercent sont socialement, et économiquement, discriminées. Si certaines femmes de la coopérative sont fières de leur métier, nombreuses sont celles qui préfèrent ne pas le dévoiler à leur entourage, voire à leur époux. C'est le cas de K.F, dont le mari, travailleur migrant, ignore qu'elle est tanneuse. Pour éviter qu'il ne l'apprenne, elle refuse de prendre des photos avec le groupe, de crainte qu'elles ne lui parviennent ; quant à N.S, elle n'a informé que ses proches de son nouveau métier.

*N.S 40 ans : Face à mes nombreuses difficultés économiques, j'ai rejoint la tannerie il y a trois ans sous les conseils d'une cousine. Seuls, mes enfants et mon mari savent que je viens travailler sur le site. Pour mes voisins et ma famille élargie, je vends des produits cosmétiques.*

Les tanneuses, qui ont honte de révéler leur métier, ont peur d'être rejetées par leur voisins, quand elles sont "harratines", ou par leur famille pour celles qui sont d'une autre ethnie.<sup>20</sup> Cette discrimination est lourde à porter, les tanneuses se sentent non seulement exclues, mais aussi considérées comme des personnes inférieures. Elles justifient le choix de cette activité par un défaut d'autres qualifications, l'insuffisance de

20. La Coopérative compte 3 femmes qui sont d'une autre ethnie. Elles ont rejoint la tannerie avec l'aide d'une amie ou de leur belle-mère.

ressources et une longue période de chômage.<sup>21</sup> Il faut souligner, qu'une tanneuse peut démarrer sans financement. En effet, la règle de la solidarité conduit à doter toute femme qui vient sur le site des intrants nécessaires pour démarrer et de lui prêter le matériel nécessaire. Vingt pour cent (20%) des membres de la coopérative ont ainsi démarré leur activité.

Une autre discrimination à laquelle font face les tanneuses est celle liée à leur sexe. La spécialisation par sexe qui se dessine dans les branches de l'économie Sénégalaise se retrouve dans la communauté "harratines". Les hommes exercent des métiers plus valorisant socialement et économiquement plus rentables tels que : artisans - équarisseurs- bouchers – cordonniers– commerçants.... Les femmes "harratines", lorsqu'elles ne sont pas tanneuses, métier exclusivement réservé aux femmes, mènent généralement des micros activités de poterie, de transformation de produits ou de petit commerce. Nombre des membres de la coopérative ont mené l'une ou l'autre de ces petites activités économiques. De manière générale, la vulnérabilité et la précarité du travail des femmes dans l'économie informelle sont déterminées, en partie, par ce changement fréquent de leurs activités.

*A.F « J'ai mené de multiples activités : vendeuse de bouillie, tissage de cordage après mon accouchement, petit commerce d'arachide, de tabac.... Souvent j'ai mené ces activités parce que j'avais vendu mon matériel de tannerie pour faire face à des difficultés financières. J'espère que cela ne m'arrivera plus, que je saurai mettre en pratique les leçons de gestion apprises.»*

21. Ces raisons rejoignent celles issues des recherches du BIT de par le monde. Hommes et Femmes dans l'Economie informel – Rapport à paraître.

Par ailleurs, la division sexuelle du travail, telle qu'elle existe dans la plupart des sociétés sahéniennes, oblige les femmes tanneuses, à consacrer une partie importante de leur temps aux activités de reproduction, celles liées à la maternité, aux soins de santé de la famille, aux travaux domestiques. La pénibilité et le temps consacré aux multiples activités vont dépendre de facteurs tels que la taille de la famille, la présence d'infrastructures de base, l'accessibilité des services sociaux<sup>22</sup>. Des entretiens avec les membres de la coopérative, il ressort que les tanneuses ont des journées de travail qui oscillent entre 12 et 17 heures.

*AND : Je me réveille le matin à 6 heures. Je m'occupe de tâches ménagères, avant de me rendre au marché et de préparer le repas de midi. Vers 11 heures je me rends à la tannerie que je quitte vers 19 heures. Je reviens à la maison vers 21 heures et ne me couche que vers 1 heure du matin.*

La présence des tanneuses sur le site, durant 8 heures et cinq jours dans la semaine, laisse supposer qu'elles travaillent à temps plein, c'est-à-dire plus de 35 heures par semaine, à leur production. Mais la réalité est fort différente. De manière effective, lorsqu'elles n'ont pas les moyens d'acheter des peaux, elles s'adonnent à de menus travaux, essaient de vendre les peaux finies et aident leurs collègues. L'analyse du temps de travail des tanneuses, montre qu'elles travaillent à plein temps sur leur production une quinzaine de jours par mois.

Ce qui est prégnant, c'est que même les personnes âgées ont des longues journées et

22. Ainsi, 24 % des membres de la coopérative n'ont pas accès à l'eau courante et à l'électricité et 68% ne bénéficient pas de service de santé de proximité.

s'adonnent encore à de nombreuses activités de reproduction, comme c'est le cas d'AH, 70 ans, qui s'occupe encore du ménage et des soins aux enfants et aux animaux domestiques.<sup>23</sup>

En plus de ces activités de reproduction, les femmes s'investissent, énormément, dans les activités communautaires, nécessaires à la cohésion sociale. Ces multiples obligations, qui allongent leurs journées de travail, ont des impacts négatifs sur leur santé, limitent leur accès à l'instruction, restreignent leurs activités économiques, et font du temps une ressource rare et précieuse. Aucune des femmes membres de la coopérative n'a, dans les interviews, souligné l'aide de son conjoint dans les activités du ménage. Cela a une conséquence néfaste pour l'éducation des petites filles. Comme leur mère, nombre d'entre elles, dès l'âge de 4-5 ans, se retrouvent à la tannerie ; et, lorsqu'elles vont à l'école, elles viennent aider leur mère pendant les vacances scolaires. Très jeunes, elles doivent apprendre à combiner tâches scolaires (et plus tard professionnelles) et activités familiales.

Ainsi, A.H, 41 ans a commencé à travailler à la tannerie à 7 ans. Au début, elle apportait à sa mère son repas de midi et l'aidait à épiler les peaux. Parfois, elle le faisait pour d'autres tanneuses contre quelques piécettes de monnaie. A 12 ans, elle a commencé à travailler de manière autonome, une bonne partie de ses ressources étant restituée à sa mère.

Cette présence à la tannerie dès le plus jeune âge réduit les chances de scolarisation et permet de comprendre les causes de leur analphabétisme: sur le site, seules 3 tanneuses savent lire et écrire

23. Il s'agit des moutons, que de nombreuses familles élèvent en complément. Il s'agit de les abreuver et de les nourrir quotidiennement.

en français et 3 en arabe, soit 6% des membres de la coopérative.

### 1.2 Des conditions de travail difficiles

Le tannage est un procédé qui permet de transformer les peaux en cuir, en vue de les rendre plus durables, souples et imputrescibles. Il s'agit d'un procédé déterminant pour la qualité du cuir, qui est pratiqué suivant plusieurs méthodes. Au Sénégal, les plus connues sont celle du tannage végétal et au chrome. Sur le site, les femmes exercent un tannage traditionnel de type végétal qui respecte l'environnement, contrairement au tannage au chrome qui a un impact négatif sur la nappe phréatique. Elles utilisent des peaux de bovins, d'ovins et de caprins, dont les cuirs servent principalement pour les chaussures, la maroquinerie et l'artisanat d'art. Le cycle de production, pour une trentaine de peaux, dure environ 10 jours, et peut-être résumé en 03 étapes :<sup>24</sup>

L'étape de pré-tannage (durée 4 à 5 jours) qui consiste à écharner la peau, (éliminer la chair et la graisse, ce qui évite à la peau de pourrir), la sécher avant de la tremper dans une eau propre pour 24 heures. Par la suite, la peau est plongée dans un bain de chaux éteinte durant 2 jours, puis dans un bain de fumier pendant une journée. La peau est alors épilée (opération consistant à enlever les poils) avant d'être à nouveau trempée dans de l'eau claire.

L'étape du tannage (4 jours) : Après avoir été nettoyée, la peau est trempée dans une cuve avec du tanin, de l'eau de javel et du

savon, durant 3 jours. Du sel est ajouté à cette mixture et le bain est prolongé d'une journée.

L'étape du séchage et de finition : La peau tannée est séchée à l'ombre, clouée au sol, durant une demi-journée. Il est préférable que la peau sèche à l'ombre, mais ce n'est pas le cas à la tannerie.<sup>25</sup>

Ce procédé de tannage est long et physiquement éprouvant. Toutes les étapes se font au soleil, dans des postures courbées et accroupies, sans équipement de protection individuel. Une étude menée par le BIT sur la faisabilité d'un système de prise en charge du risque maladie a dressé un profil pathologique des membres de la coopérative des femmes tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG). Ce profil montre que les maladies et affections les plus observées sont : des lombalgies, des bronchites, des affections aiguës et chroniques du système respiratoire tel que l'asthme, des douleurs articulaires (poignets, épaules), des arthroses précoces, les douleurs diffuses. Des accidents du travail ont été rapportés par l'étude, tels que : les coupures à la machette, les blessures chimiques avec la chaux, les glissades sur le sol avec comme conséquences des bras ou jambes cassés.<sup>26</sup>

En termes de santé, de nutrition et de population, la performance du Sénégal est jugée relativement bonne en comparaison avec les moyennes de l'Afrique subsaharienne.<sup>27</sup> Mais, malgré ces avancées, la prise en charge de la maladie reste préoccupante, les travailleurs bénéficiant peu de

25. Voir à la page 16 et 17 du document les différentes étapes en photos.

26. Etude de faisabilité de la prise en charge du risque maladie de la coopérative des femmes tanneuses de Guédiawaye (Dakar, Sénégal) – BIT – Mars 2017.

27. 4% pour le taux de morbidité et de mortalité ; et, en matière de décès néonatal : 24 décès pour 1000 naissances

couverture sociale. L'adhésion à une structure de protection sociale est plus faible pour les femmes, seules 2,7% d'entre elles sont affiliées à l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), contre 5% pour les hommes ; et 1,7% contre 3,7% pour les hommes à la Caisse de sécurité sociale (CSS).<sup>28</sup>

Cette situation de disparité est d'autant plus préoccupante que, selon la division traditionnelle du travail au Sénégal, il revient à la femme de s'occuper matériellement et financièrement de sa santé et celle de ses enfants. Voire souvent, des personnes âgées qu'elle a en charge. L'étude menée par le BIT sur les inégalités de genre dans le système de protection sociale au Sénégal,<sup>29</sup> montre que cette répartition inégale des fonctions influe négativement sur la santé, la nutrition de la famille et l'éducation des enfants.

Cette faiblesse de la protection sociale se retrouve sur le site. Seules 2 tanneuses bénéficient d'une couverture santé, à travers leur participation au Programme National de Bourses de Sécurité Familiale qui leur donne accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU). Les 98% autres membres de la Coopérative prennent en charge, chaque fois que de besoin, les dépenses liées à leur santé, celle de leurs enfants ou d'autres membres de leur famille. Cette situation précarise leurs revenus. La majorité des tanneuses ont souligné que régulièrement, au moins une fois l'an, une large partie de leur capital, si ce n'est la totalité, est engloutie dans les soins de santé.

L'autre préoccupation est la protection de la maternité au travail. Nonobstant certaines mesures prises dans le domaine de la santé (gratuité des

28. Bureau International du Travail - Profil Pays du Travail Décent Sénégal, OIT, 2013.

29. Bureau International du Travail – L'intégration du Genre dans les Système de protection sociale au Sénégal – OIT, 2004

accouchements et des césariennes), le taux de mortalité maternelle et infantile reste élevé. Il est de 370 décès pour 100.000 naissances avec un faible taux de 51.9% d'accouchements médicalement assistés. Plusieurs tanneuses ont souligné qu'elles ont eu à accoucher sur le site ou sur le chemin, en revenant du travail. Le Sénégal a ratifié, en 2016, la Convention 183 sur la protection de la maternité. En ce sens il s'est donné comme obligation de veiller, d'une part, à ce que le travail des femmes ne pose pas de risques pour leur santé et celle de leur enfant ; et d'autre part, que la fonction reproductive des femmes n'ait pas d'incidences négatives sur leur sécurité économique et sur leur emploi. Pour le moment, la protection de la maternité ne s'applique qu'aux travailleuses bénéficiant d'un contrat de travail, soit moins de 10% des femmes actives en âge de procréer.<sup>30</sup>

En sus de leurs conditions de travail pénibles, les tanneuses font régulièrement face à de la violence. En effet, le site de la tannerie de Guédiawaye est très insécurisé. Ouvert, il est quotidiennement traversé par les habitants du quartier et les marchands ambulants. Les tanneuses y sont souvent en prise avec des remarques racistes et sexistes qui parfois dégénèrent en violences verbales, voire physiques. Par ailleurs, n'ayant pas de vestiaire, ni de toilettes, les tanneuses utilisent le bas fond bordé de roseaux. Récemment, l'une d'entre elle, restée tard le soir pour finir une peau, a été victime de viol. Sur les cas de viol et de harcèlement les tanneuses sont très pudiques. Et, aucune ne veut porter plainte à la police. Selon elles, elles vivraient alors une double peine : celle de l'agression et celle de la honte.

30. Bureau International du travail – Profil Pays Travail Décent, 2012

Il nous faut noter qu'au Sénégal, notamment chez les travailleurs pauvres de l'économie informelle, certains facteurs perpétuent les violences dans le milieu du travail. Ils peuvent être aussi imputables au faible niveau d'instruction, aux croyances et coutumes, à l'impunité des auteurs de tels actes, à la banalisation de la violence sexiste, à la culture de la non-dénonciation des actes de violence. La culture de l'autocensure de la victime, la psychose liée à la peur de la sanction sociale et la pudeur favorisent ainsi les violences, notamment à l'endroit des femmes.<sup>31</sup>

### 1.3 Des revenus modiques et incertains

Les tanneuses ont des revenus modiques et précaires. Si, en elle-même, l'activité de tannage est rentable, elle nécessite des ressources matérielles, financières et humaines que la majorité des femmes du site de Guédiawaye ne détient pas. La plupart d'entre elles (90%) ne réalise qu'un cycle de 30 peaux dans le mois, alors qu'il faudrait en réaliser 3 fois plus pour bénéficier de revenus corrects. L'évaluation des revenus des membres de la coopérative situe les gains mensuels entre 15.000 et 25.000 FCFA par mois.<sup>32</sup> Nous pourrions dire que tel est le prix de leur labeur, des revenus deux fois inférieurs au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), qui est de l'ordre de 40 000 FCFA.<sup>33</sup>

Ces revenus modiques sont aussi précaires, et dépendent largement de l'absence d'imprévu. Dès qu'une difficulté financière survient, telle que la maladie ou une grossesse, une partie ou la totalité du capital est engloutie.

*ND F H : J'ai longtemps tourné avec une dizaine de peaux, je n'arrivais pas à constituer*

*un capital conséquent. J'avais un enfant qui était malade. Tout ce que je gagnais servait à l'achat de ses médicaments. Souvent, j'ai dû faire appel à la solidarité pour pouvoir travailler. Les unes me donnaient des peaux, les autres le sel et le neb-neb (tanin).*

Contrairement à la croyance populaire et au Code de la Famille sénégalais<sup>34</sup> qui fait peser sur le mari la charge matérielle du ménage, ce qui laisserait à l'épouse le choix de l'affectation de ses ressources, les femmes n'ont qu'un contrôle restreint sur leurs revenus. A quelques rares exceptions, elles investissent une large part de leurs avoirs dans l'alimentation familiale, les soins de santé, l'éducation des enfants. A ces responsabilités familiales s'ajoutent diverses obligations sociales qui doivent maintenir la cohésion du groupe et préserver les individus de l'exclusion. Dans un contexte de pauvreté, les activités des femmes déterminent la survie des familles, et, plus ces dernières sont pauvres, plus elles dépendent, en partie ou en totalité, de leur contribution économique. Or, le partage inégal des charges du ménage les privent de ressources propres qu'elles pourraient investir dans des occupations à but lucratif. La plupart des femmes, lorsqu'elles arrivent à réaliser des économies, notamment à travers leur participation à des tontines (groupes d'épargne), les engagent dans des dépenses familiales ou les obligations sociales. Lors d'un focus groupe, les membres de la coopérative ont estimé leurs dépenses sociales annuelles entre 100.000 et 150.000 FCFA.

Dans l'économie informelle, l'obstacle le plus important dans l'exercice des activités féminines

est l'accès aux sources de financement. Même lorsqu'elles arrivent à mobiliser un capital initial, les femmes ont une surface financière si faible qu'elle ne leur permet pas de développer, qualitativement et quantitativement, leur production. L'accès au crédit est quasiment nul, lorsqu'il s'agit des femmes tanneuses pauvres qui n'ont ni revenus constants, ni garanties à proposer aux banques et organismes financiers. L'essentiel du financement de leurs activités se fonde sur l'entraide et la solidarité familiale. Dans la Coopérative 44% des femmes sont inscrites à une Institution de microfinance, mais seules 28% ont obtenu un micro-crédit.

Outre le crédit, l'accès aux intrants, notamment les peaux et le "neb-neb" (tanin végétal) fragilisent grandement les revenus des tanneuses. En effet, pour les peaux elles sont tributaires des rabatteurs

qui rodent autour des abattoirs. Les achats individuels des peaux en petites quantités font d'elles des proies faciles entre les mains de ces rabatteurs qui leur imposent le prix fort.<sup>35</sup> En ce qui concerne le tanin, il est vendu près du double de son prix à certaines périodes de l'année. Lorsque les prix des peaux et du neb-neb s'enflamment les revenus des tanneuses baissent de façon drastique. En effet, le prix d'achat d'une peau tannée ne fluctue quasiment jamais, et surtout pas à la hausse.

C'est cette situation précaire, difficile, dangereuse, astreignante et discriminante que le Bureau International du travail (BIT) et l'Union Nationale des Syndicats du Sénégal (UNSAS) ont voulu transformer, en entamant un processus de formalisation des activités économiques des tanneuses de Guédiawaye.

31. Etude sur la « Discrimination et les inégalités de genre dans l'économie informelle au Sénégal » (OIT, 2015)

32. Soit, entre 23 et 38 euros.

33. 60 euros

34. L'article 152 du Code de la Famille fait de l'époux le chef de famille sur qui doit reposer toutes les charges du ménage. Cet article est largement contesté par les associations féminines et les syndicalistes.

35. Par ailleurs, la présence de nouveaux acheteurs de peaux, notamment les chinois, est fort préoccupante. Les tanneuses, mais aussi les autorités locales, craignent que ces potentiels clients ne fassent flamber les prix.

# Quelques étapes du tannage traditionnel

Acquisition de peaux de petits et grands ruminants



Nettoyage des peaux



Préparation du tanin



Séchage des peaux



Faire séjourner les peaux dans une solution de tanin



Produits finis



## Chapitre 2 : L'entreprise coopérative : un instrument de formalisation des activités économiques des tanneuses



Le site de tannerie de Guédiawaye existe depuis plus de 50 ans. Préalablement installé dans le centre-ville de Dakar, à la Médina, il a été déplacé dans les années 1970, lors des « déguerpissements » successifs des populations pauvres vivant au centre-ville. Situé près d'un bas-fond, il regroupe une centaine de femmes, pour la plupart d'origine harratine. Les femmes du site se regroupent par famille autour d'une dizaine de « Mbars ». <sup>36</sup> A proximité des "mbars" sont disposées les cuves de trempage des peaux. Chaque Mbar a une responsable, le plus souvent la plus âgée du groupe, dont la fonction première est d'entretenir la cohésion du groupe, gérer les possibles conflits et faire perdurer la solidarité. Cette tradition a facilité la mise en place de la Coopérative.

Même si elles travaillent individuellement, en fonction des possibilités physique et financière de chacune, force est de reconnaître que chez les tanneuses l'entraide et la solidarité ne sont pas de vains mots. Lorsque l'une d'entre elles est confrontée à des difficultés, il est d'usage que chaque femme du site lui offre des intrants : peaux, neb-neb, sel et chaux ; et si besoin du matériel lui est prêté. Il en est de même pour les débutantes qui n'ont pas suffisamment de capital pour démarrer leur activité. <sup>37</sup>

Dans les années 2000, la Maison des femmes de Guédiawaye <sup>38</sup> a appuyé les tanneuses du site de Guédiawaye à s'organiser autour d'un

Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Le but de cette opération était de leur permettre de bénéficier d'un crédit mis en place dans le cadre du développement de la filière cuirs et peaux. Toutefois, cette opération a fait long feu. Sans appui-conseils, ni formation appropriée, les tanneuses ont eu du mal à respecter leur remboursement et le crédit ne fut pas renouvelé.

En 2013, l'Union Nationale des Syndicat Autonome du Sénégal (UNSAS), dans le cadre d'une coopération syndicale avec la Confédération des Syndicats Nationaux du Québec (CSN) – l'Institut Belleville de la confédération Française des Travailleurs (CFDT) et la Confédération Internationale des Syndicats (CSI) – Afrique, met en œuvre un programme sur : « économie sociale et solidaire et économie informelle ». Ce programme, dont la phase test étendue sur une période de 03 ans (2013-2015), visait à appuyer les travailleuses de l'économie informelle à s'organiser dans des entreprises d'économie sociale et solidaire.

Il a bénéficié à 05 groupements féminins pré-coopératifs de vente, de transformation de céréales locales et de produits halieutiques, de restauration et tannerie. Cette initiative a permis d'organiser ces travailleuses, de les faire participer au dialogue social au niveau leur secteur respectif, tout en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs capacités productives. La stratégie d'intervention portait sur deux volets essentiels : la formation et l'allocation de ressources financières qui a conduit à la mise en place d'un fonds de solidarité et d'une épargne mensuelle. Cette expérience fut concluante

36. Abris sommaire, servant d'aires de repos, de réunion ou pour effectuer de menues activités telles que le grattage des peaux – Voir Photos

37. Comme il a été souligné plus haut, s'il est de besoin les tanneuses lui font son apprentissage.

38. Structure décentralisée du Ministère en charge de la famille et des femmes.

et a fait l'objet d'une évaluation au cours de laquelle les partenaires syndicaux ont manifesté leur satisfaction et se sont engagés à poursuivre l'aventure. Le renforcement de capacités de ces femmes a permis l'amélioration de leurs conditions socio-économiques notamment l'émergence d'un leadership qui les a conduit à recevoir, en mars 2015 le prix du Jury de la Banque du Crédit du Sénégal.

menée par le BIT et l'UNSAS, a mis en exergue la nécessité de soutenir un processus de formalisation des activités économiques des tanneuses. La stratégie de l'intervention consiste à venir en appui à ce groupe vulnérable pour renforcer leur organisation, leurs compétences et leurs capacités productives et améliorer leur santé et sécurité au travail. Cette stratégie intégrée a accéléré le processus de formalisation. Au lieu



Malgré tout, les tanneuses rencontraient toujours de nombreuses difficultés organisationnelles, de gestion et de sécurité-santé au travail. Consciente de l'ampleur de la tâche et de la nécessité de créer des synergies, l'UNSAS va solliciter l'appui du BIT. Ainsi, Dans le cadre du Programme d'Appui à la Mise en œuvre de la Déclaration de 1998 (PAMODEC), puis des Ressources Budgétaires Supplémentaires (RBSA) SEN 107, destiné à appuyer les processus de formalisation de l'économie informelle au Sénégal, le BIT s'est engagé à soutenir cette intervention de l'UNSAS. Une auto-évaluation

de se limiter à un domaine spécifique, la stratégie combine à la fois l'acquisition de connaissances et de compétences, l'amélioration des conditions de santé – sécurité au travail, le renforcement des capacités productives et le suivi permanent qui a permis d'apporter des correctifs nécessaires à chaque étape de l'intervention. Cette stratégie est basée sur une approche participative et itérative qui valorise le savoir et les compétences des différents acteurs, développe le partage de connaissances et d'expériences et crée des synergies entre les partenaires.

Cette collaboration de 3 ans, s'est articulée autour :

- De la création d'une coopérative structurée et pérenne
- Du renforcement des compétences des tanneuses
- De l'amélioration des conditions de vie et de travail (augmentation des revenus - sécurité-santé – émergence d'un leadership féminin)

### 2.1 La création de la coopérative

La Recommandation n° 193 de l'OIT définit la coopérative comme une « association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective, et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». Dans son Préambule, elle souligne qu'en matière de développement économique et social, les coopératives « promeuvent la plus complète participation au développement économique et social de toute la population ». Elles favorisent une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation, contribuent au développement humain durable et ont un rôle important à jouer dans la lutte contre l'exclusion sociale. Le texte stipule également que « la promotion des coopératives ... devrait être considérée comme l'un des piliers du développement économique et social national et international » (paragraphe 7.1).<sup>39</sup>

39. En tant qu'Agence spécialisées du système des nations unies, le Bureau International du travail (BIT) a une longue tradition de reconnaissance des coopératives comme vecteur important de promotion économique et sociale des peuples. Depuis sa création en 1919, il s'est engagé activement dans le soutien au mouvement coopératif en mettant en place, dès 1920, un service technique coopératif (EMP/COOP). Depuis, il n'a cessé de développer son expertise en la matière à travers : l'utilisation des normes internationales du travail, notamment avec la convention n°193, la coopération forte avec l'Alliance Coopérative Internationale, le Comité pour la Promotion et l'Avancement des Coopératives (COPAC), et l'exécution des différents programmes de coopération technique.

Cette importance accordée aux coopératives dans le développement des nations n'est pas anodine. Au niveau mondial, les coopératives jouent un rôle accru dans la croissance économique et le progrès social. Allant de la petite unité à la grande entreprise industrielle, elles emploient des centaines de millions d'hommes et de femmes et comptent plus de 800 millions de membres. Elles sont actives dans tous les domaines économiques : production, finance, commercialisation, soins de santé, logement, assurance, technologies de l'information et de la communication, tourisme, culture. La coopérative, entreprise économique basée sur un large éventail de valeurs démocratiques et solidaires, est considérée comme un instrument important d'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et des hommes. En effet, les coopératives accroissent les revenus de leurs adhérents et adhérentes, leur offrent une meilleure protection sociale et améliorent leur pouvoir de négociation. En cela, elles contribuent efficacement à la promotion du travail décent en permettant à leurs membres, notamment les plus vulnérables, d'acquiescer ou de préserver leur emploi, d'assurer leur assise économique et sociale, de bénéficier de l'égalité des opportunités et des droits, de s'éduquer et de se former, d'affirmer dignité et d'échapper à la pauvreté.

Si les tanneuses ont une tradition d'entraide et de solidarité, elles développent généralement seules leurs activités économiques. Dans la famille, dès qu'une fille gagne son autonomie, vers 14-15 ans, elle se sépare de sa mère et effectue individuellement toutes les fonctions du tannage : de l'achat des peaux et autres intrants à la vente du produit fini. Cette production individuelle de très petites unités ne permet pas de faire des économies d'échelle et d'accroître la productivité.

La première année de l'intervention, a été, presque exclusivement, consacrée à la mise en place de la coopérative. Dans un premier temps, sous la forme de focus-groupe, les tanneuses ont pris connaissance des différents types d'organisations sociale (GIE – Association – Groupement – Coopérative), et en ont évalué les forces et faiblesses. Le but de cet exercice était de les aider à faire un choix consensuel. En effet, la formalisation des activités de l'économie informelle doit être un choix conscient des travailleurs et travailleuses. Ce processus ne saurait être durable que s'ils y adhèrent et le jugent bénéfique tant pour leurs activités économiques que sociales. Pour ces femmes pauvres, la cohésion sociale et la solidarité sont les garants de leur survie. En effet, comment en gagnant deux euros par jour (dans les mois les plus fastes !) peuvent-elles faire face à toutes leurs obligations familiales et sociales. Simplement, parce que quand l'une est défaillante les autres l'aident et prennent le relai.

A l'issue de ce processus de réflexion, sur la centaine de tanneuses que compte le site, soixante-seize d'entre elles ont décidé de créer une coopérative. Cette forme d'organisation qui allie le social et l'économique, maintient les liens de solidarité, renforce la cohésion sociale et développe les activités économiques de ses membres, est, selon elles, la mieux à même de répondre à leur préoccupation.

Pour concrétiser leurs choix, malgré la faiblesse de leurs ressources, les tanneuses de Guédiawaye ont constitué le capital social nécessaire à la création de leur coopérative. La Coopérative Artisanale des Tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG), fut créée le 29/02/2016 et a reçu son agrément ministériel (n°17.01.2017\*00815) le 17 janvier 2017. Comme le souligne la Présidente : « ce capital social est le premier pas vers notre

autonomie. Notre coopérative, la Coopérative des Tanneuses de Guédiawaye, n'est pas encore née juridiquement, mais déjà elle nous permet de relever la tête et nous donne de la dignité, de la fierté. Elle nous rend fortes. Nous irons loin ». Elle ne pensait pas si bien dire. Ce discours qui peut sembler anodin, à tous ceux qui à un moment ou à un autre de leur vie n'ont pas côtoyé les travailleurs pauvres, a eu une répercussion majeure dans le comportement des tanneuses.

La coopérative a été structurée autour de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, composé du Bureau Exécutif et des Commissions vente et achat, et de la Commission de Surveillance. L'Assemblée Générale constitutive de la Coopérative a adopté son statut et règlement intérieur. Par la suite, les réflexions et formations des membres de la Coopérative ont conduit à la formulation d'un plan d'action et des mécanismes de gestion financière.

Dans son plan d'actions, outre le renforcement des compétences des membres, l'amélioration de leur sécurité-santé au travail, la constitution de fonds de roulement, les achats et ventes groupés, la coopérative a eu pour ambition de se voir octroyer un titre d'occupation du site de travail. L'absence d'un tel titre empêche de réaliser des investissements pérennes et précarise la situation des tanneuses, car elles peuvent, comme dans le passé, se voir être déguerpies. Aussi, dès qu'elles ont reçu leur agrément de constitution de la coopérative, les tanneuses de Guédiawaye se sont attaquées à un « gros morceau » : le titre d'occupation de leur lieu de travail. Depuis plus de 10 ans, les autorités locales, et même nationales, leur faisait la promesse de le leur délivrer. Promesse

toujours réitérée et jamais tenue ! Sur leur tête, une épée Damoclès : être déguerpies du jour au lendemain et se retrouver sans possibilité d'exercer leur travail. Désormais, fortes de leur bon droit et de leur nouvelle visibilité, avec tous les arguments recensés lors des échanges et des discussions, elles ont développé un plaidoyer auprès des autorités locales. Au bout de quelques mois, le titre leur fut délivré, et elles reçurent en prime la visite du Maire et du Ministre de l'élevage. La médiatisation de l'Assemblée Générale de la Coopérative des Tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG) et de certaines de leurs activités, leur prise de parole en publique dans le cadre de la représentation syndicale font que les populations ont un nouveau regard sur ces travailleuses pauvres et naguère invisibles. Elles peuvent désormais, publiquement à la télévision, à la radio et lors des rencontres avec les autorités dans le

cadre du dialogue social, parler de leur métier, de leurs aspirations et réclamer leurs droits.

Depuis la création de la Coopérative, les autorités locales se rapprochent des tanneuses. Elles ont pris conscience que la ville de Guédiawaye, très pauvre en infrastructures de création d'emplois, se devait de soutenir le développement de la coopérative. Outre les nouvelles opportunités économiques qu'elle offre à ses membres par le renforcement de leur productivité, de plus en plus des jeunes sont employés pour appuyer certaines tâches : pilage du tanin, épilage des peaux, remblaiement. Ainsi, la Mairie a contribué à l'édification d'un mur d'enceinte avec l'ONU-Femme ; et sous l'impulsion du Maire, des actions de déblaiement ont été entreprises afin de sécuriser le site. La Confédération des Syndicats Nationaux du Québec est venu en appui à travers la construction d'un magasin, d'abris de repos et



de travail.

Cette expérience menée par la COOPTAG montre que les coopératives sont un instrument du développement local. Le développement économique local peut se définir comme un processus par lequel les acteurs, sur la base d'une vision partagée de l'avenir de leur territoire, prennent en charge son développement économique en s'appuyant sur la valorisation des ressources endogènes. « Coopérative » rime bien avec « développement local », car tous deux partagent les valeurs de progrès économique et social, s'appuient sur les populations et les ressources locales, et ont pour finalité de répondre aux besoins des communautés.

La création de la coopérative des tanneuses de Guédiawaye constitue une transition des activités des femmes de l'économie informelle vers l'économie formelle. Légale reconnue et protégée, la COOPTAG a le droit de contracter, d'être propriétaire, d'ester en justice. A travers leur entreprise d'économie sociale et solidaire, les membres bénéficient d'une véritable plate-forme de représentation et de plaidoyer, comme nous le montre l'obtention du titre d'occupation de leur site de travail et leur implication dans le dialogue social au sein de leur localité. Cette formalisation leur ouvre de nouvelles perspectives, notamment l'accompagnement des pouvoirs publics.

L'instauration de modes démocratiques de gouvernance de la coopérative, le renforcement des compétences de ses membres, l'augmentation de leur productivité et de leurs revenus et, l'amélioration de leurs conditions de travail, sont autant d'atouts qui, sur le long terme, conduiront à la formalisation de leurs différentes petites unités de production individuelle. La mise en œuvre du système de protection sociale pour les petits

contribuables, formulé par le Gouvernement du Sénégal, serait un atout important. Il permettrait à chaque tanneuse de faire se reconnaître légalement comme auto-entrepreneuse.

## 2.2 Renforcement des compétences

Les progrès enregistrés par le Sénégal en matière d'éducation ont bénéficié tant aux garçons qu'aux filles, relevant une absence de disparités significatives quant à son accès.<sup>40</sup> Cependant, cette égalité dans l'accès à l'éducation laisse persister des disparités de genre en ce qui concerne les niveaux d'instruction qui a des impacts sur les activités exercées par les femmes. Elle sous-tend amplement la ségrégation professionnelle en réduisant significativement les opportunités d'emplois, l'équité salariale et l'accès aux postes de décisions.

Ces disparités hommes-femmes des niveaux d'instructions, trouvent leur source dans les différences de fréquentation (mariages et grossesses précoces des jeunes filles), de performance scolaire (difficultés pour les filles de combiner travaux scolaires et familiaux) et de pertinence de la formation (stéréotypes selon lesquels les femmes sont moins intéressées ou capables dans certains domaines). Les inégalités entre les sexes gommées dans l'éducation primaire se maintiennent dans l'alphabetisation des adultes. Au Sénégal, moins d'un adulte sur deux est alphabétisé. Le taux d'alphabetisation des adultes (15 ans et plus) globalement bas (41,9%), montre des inégalités

40. En 2008-2012, le taux brut de scolarisation à l'école primaire est de 83,4% pour les garçons et de 89% pour les filles. Sur la même période le taux net de scolarisation à l'école secondaire est de 34,9 % pour les garçons et 32,3 % pour les filles. Sources : Données UNICEF

entre les hommes (52.3%) et les femmes (33%) et des différences marquées entre le milieu urbain (60%) et le milieu rural (26,4%)<sup>41</sup>.

Cette faiblesse du capital humain du Sénégal est fort préoccupante. En effet, il est reconnu que le progrès économique et social des nations réside dans les qualifications et les compétences individuelles de leurs populations. Investir dans l'éducation et la formation, améliore la qualité de la main d'œuvre, augmente la productivité et le revenu tout en favorisant la participation de tous et de toutes à la vie économique et sociale. Au-delà des considérations économiques, la valorisation des ressources humaines d'un pays contribue à promouvoir des valeurs fondamentales de justice, d'équité, d'égalité entre les sexes, de responsabilisation sociale. Il ne fait pas de doute qu'investir dans le capital humain est un des moyens les plus efficaces de réduire la pauvreté et de participer à la création d'emplois et de revenus décents. Les programmes d'alphabetisation fonctionnelle et de formation permettent aux populations, notamment vulnérables, d'acquérir les connaissances nécessaires pour améliorer leur productivité, développer leur esprit d'entreprise, gérer leurs activités économique, participer aux prises de décisions et à réaliser leurs choix. Pour les femmes, l'alphabetisation est aussi le chemin vers leur autonomisation économique et sociale. Elle améliore les autres connaissances et qualifications et est un moyen d'accéder à la prise de conscience et à l'information. Comme le dit Paulo Freire, l'alphabetisation est décisive pour comprendre non seulement le mot mais aussi le

41. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal - Rapport sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Habitat (RGPHAE), 2013

42. Paulo Freire (1924-1997) est un pédagogue brésilien, connu pour ses efforts d'alphabetisation des adultes.

monde.<sup>42</sup>

Sur le site des tanneuses de Guédiawaye, sur la centaine de femmes, seules 5 ont été scolarisées : 2 en arabe et 3 en français. Toutes sont membres de la coopérative, ce qui nous donne un niveau d'instruction de 6,5%, insuffisant pour mener à bien les actions. Sans l'alphabetisation de 76% des membres, la coopérative aurait été fragilisée. L'augmentation du nombre de membres instruits permet de renforcer le suivi et le contrôle effectif de la gestion de la coopérative. Le programme d'alphabetisation et de formation qualifiante des membres de la coopérative relève d'un choix stratégique. Ce programme a fortement contribué à leur autonomisation, la valorisation de leur statut social et le renforcement de leurs capacités productives.

### a. Alphabetisation fonctionnelle

L'alphabetisation fonctionnelle n'est pas seulement l'acquisition de compétences simples et élémentaires. Elle est la résultante de pratiques dynamiques, de processus d'expression, de communication et d'apprentissage tout au long de la vie, qui étendent continuellement leurs champs et applications.<sup>43</sup> Les expériences développées au cours de ces dernières décennies ont montré que les apports matériels (fonds de crédit, intrants, infrastructures et équipements...) sont insuffisants en eux-mêmes pour améliorer durablement les conditions de vie des populations et, qu'ils nécessitent une population engagée et formée dans leur utilisation. Différentes études réalisées sur le continent africain ont, par exemple, mis en

43. Le concept d'éducation de base vise la satisfaction des besoins éducatifs fondamentaux et permet le développement des potentialités à partir desquelles tout individu est capable de s'adapter à la société. Ainsi conçue, l'éducation de base constitue un jalon d'un ensemble éducatif plus vaste, l'éducation permanente (apprendre tout le long de la vie).

exergue « que lorsque les femmes sont instruites et autonomes, les résultats sont immédiats : les revenus de la famille, leur épargne et leurs investissements augmentent ; et, les enfants sont mieux nourris et en meilleure santé ». <sup>44</sup>

Pour pallier ce déficit, en concertation avec l'ensemble des membres de la coopérative, il fut retenu de réaliser un programme d'alphabétisation qualifiante qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de gérer de façon autonome leur coopérative et leurs activités économiques.

Ainsi 50 membres de la coopérative ont bénéficié du programme d'alphabétisation et 15 ont accédé à la post- alphabétisation. Cette approche qui allie alphabétisation fonctionnelle et post-alphabétisation, a pour objectif de permettre aux néo-alphabètes d'utiliser leurs connaissances dans la résolution des problèmes concrets liés à leur vie ou à celle de la communauté et de renforcer leurs compétences afin de ne pas retomber dans l'analphabétisme. L'alphabétisation fonctionnelle de qualité, alliée à la post-alphabétisation, a sous-tendu toutes les activités de renforcement des compétences notamment en : productivité-gestion et en sécurité-santé au travail.

#### *b. Renforcement de la gestion et de la productivité*

Une évaluation des besoins en formation de la Coopérative a permis de définir un programme axé sur la gestion de la coopérative et des activités économiques. Cette formation,

44. UNESCO « Rapport Mondial du suivi de l'éducation pour tous» 2003/4.

complète l'alphabétisation en offrant les connaissances techniques indispensables pour une pérennisation de l'entreprise et une professionnalisation des individus.

Le renforcement des compétences en organisation et gestion coopérative a permis aux membres du Conseil d'Administration de mieux comprendre leurs fonctions, de démocratiser les processus de prise de décisions à travers les valeurs et principes coopératifs et d'offrir de meilleurs services à leurs membres. Au cours de ces formations, différents outils d'administration et de gestion de la coopérative en langue wolof ont été développés. Dans un cadre de processus de suivi-évaluation sur le terrain, leur utilisation a été validée et compilée dans un guide pratique pour la gestion administrative et financière de la COOPTAG.

Par ailleurs, les membres de la coopérative ont bénéficié de formation pour la gestion de leurs activités économiques. Basée sur la méthodologie GERME du BIT, <sup>45</sup> elle a permis aux bénéficiaires d'avoir une meilleure connaissance du monde de l'entreprise, de comprendre le principe d'une migration de leurs activités génératrices de revenus vers le statut d'entreprise plus structurée, de renforcer leurs compétences entrepreneuriales et de pouvoir établir une structuration du

coût de revient afin de rentabiliser leur activité. A l'issue de ces formations, les tanneuses ont planifié le développement de leurs activités économiques en utilisant les atouts offerts par la coopérative.

45. La méthodologie GERME du BIT est un ensemble de modules qui accompagne un entrepreneur depuis l'identification d'une idée d'entreprise jusqu'à la mise en place des mesures pour améliorer sa gestion. Ces matériels sont particulièrement bien adaptés pour des personnes ayant un niveau d'alphabétisation littéraire et numérique moyen.



#### *c. Sécurité-santé au travail*

Les conditions de travail des tanneuses sont particulièrement astreignantes et l'environnement dans lequel elles exercent leurs activités peu salubre, tant pour elles que pour les enfants qui les accompagnent (Photo page 13). Dans une première phase, la coopérative, à travers le programme, a mis en œuvre une culture de prévention en matière de Sécurité-Santé au Travail (SST) avec pour objectif de mieux protéger les tanneuses contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et accroître leur productivité en milieu de travail. Une fiche d'évaluation des risques professionnels, basée sur des illustrations a été créée comme outil de sensibilisation pratique

46. Ces outils de sensibilisation sont basés sur une approche participative orientée vers l'action pour améliorer des conditions de travail dans le secteur informel. Cette approche a été créée avec but d'encourager et d'aider les entreprises de l'économie informelle à prendre des mesures volontaires et peu coûteuses dans l'amélioration des conditions de travail et en même temps accroître la productivité.

et facile à comprendre, <sup>46</sup> pour une large diffusion de l'information et de l'amélioration des conditions de travail dans la tannerie. Mise à la disposition de la COOPTAG, cet outil a permis de prendre des mesures volontaires et peu coûteuses dans l'amélioration des conditions de travail et de la productivité. (voir photo ci-contre)

Dans une seconde phase, afin de garantir une durabilité des actions de sensibilisation en SST sur les sites de tannage traditionnel, une formation de formatrices au sein de la Coopérative Artisanale des Tanneuses de Guédiawaye a permis de renforcer les compétences en matière de SST des 15 membres cibles de la coopérative. Ce réseau, constitué des bénéficiaires du programme d'alphabétisation et des membres des organes de gestion de la coopérative, grâce à cette formation orientée vers l'action, est capable de mener une sensibilisation en SST sur les sites de tannage. Il a permis aussi de faire des suivis réguliers sur le lieu de travail pour promouvoir des améliorations continues des conditions de travail et l'accroissement de la productivité de la Coopérative Artisanale des Tanneuses. <sup>47</sup>

L'utilisation large des outils de sensibilisation et d'évaluation des risques professionnels sur les sites de tannage traditionnel de la COOPTAG, contribue à la prévention des accidents et des maladies professionnelles conformément

à la Convention No 155 de l'OIT relative à la sécurité et la santé des travailleurs. Ainsi des améliorations notables ont été initiées par les membres de la Coopérative sur le site de travail. Il s'est agi entre autre : de la propreté du site – du dégagement

47. Un Guide de Formation de Formateur pour la sensibilisation et l'évaluation des risques professionnels a été produit en langue nationale wolof.

des voies de circulation pour éviter les chutes – le nettoyage du site pour améliorer la salubrité – le rehaussement des cuves avec des pneus usagés pour éviter le « mal de dos », récurrent par le passé. Ce réaménagement a permis une nouvelle organisation du travail à la chaîne qui offre une diminution de leur charge de travail, un gain de temps et une meilleure productivité.

#### d. L'appui-conseil

Au regard des nombreuses contraintes que les tanneuses rencontrent dans le développement de leurs activités économiques, une attention particulière a été portée sur cet axe. Malgré leur potentiel et leur réelle volonté d'entreprendre, les femmes, évoluant dans un environnement social, culturel et économique peu propice à une dynamique d'entrepreneuriat féminin, ont des difficultés à développer voir à pérenniser leurs entreprises. De manière générale, il est remarqué que, bien souvent, de nombreuses micros entreprises auraient pu se maintenir si les propriétaires avaient bénéficié d'appui/conseils au moment opportun. Le système de coaching est une approche d'assistance et de suivi en matière de création et de développement des entreprises.

Dans le cas de la COOPTAG, chaque action est accompagnée d'informations et d'appui-conseil qui renforcent le savoir et les compétences des membres de la coopérative. L'UNSAS a mis en place un système de suivi mensuel des activités qui permet de détecter très rapidement les insuffisances de l'apprentissage et, simultanément, d'apporter les correctifs nécessaires. Il faut souligner que ces actions de coaching et de suivi sont adaptées aux différents niveaux d'instruction et de responsabilités des membres de la coopérative.

Cet appui-conseil, qui facilite les opportunités de partage de connaissances et d'expériences

entre les tanneuses, leur a permis d'acquérir un meilleur fonctionnement de la coopérative et une amélioration de leur productivité qui se sont traduit par une augmentation de leurs revenus.

### 2.3 Amélioration des revenus

Dans la ville de Guédiawaye les systèmes financiers décentralisés existant ne répondent pas, de façon adéquate, aux besoins des femmes, notamment des plus pauvres. En effet, ils exigent une épargne qu'elles ne peuvent pas toujours constituer et des garanties qu'elles ne peuvent pas fournir. Ainsi, les Tanneuses ont-elles, au fil du temps, constitué un fonds propre pour le développement de leur coopérative. Il est composé du fonds de roulement mis à disposition par l'UNSAS, des sommes reçues de la Banque du Sénégal lors de la réception de leurs prix, et des cotisations mensuelles (1000CFA par mois). Ce fonds, qui avoisine le million de CFA, sert à l'achat collectif d'intrants qui sont remis aux membres, majorés d'un pourcentage (10-20%). La majoration du pourcentage varie en fonction des coûts au détail des intrants sur le marché, afin qu'ils ne soient jamais attribués plus chers aux membres.

La première opération réalisée n'a pas bien fonctionné car, les intrants (notamment le neb-neb) achetés sur le site à un commerçant avaient été acquis trop chers, par le bureau de la coopérative qui a eu du mal à les placer auprès des membres. Cette expérience malheureuse a permis, dans le cadre de l'appui-conseil, de relever toutes ces faiblesses. Les membres de la coopérative ont eu à souligner une décision unilatérale de la Présidente qui n'avait pas informé au préalable de l'utilisation d'une partie du fonds, de la non implication des commissions d'achat et de vente, et surtout de l'achat sur le site. Ces erreurs, partie

intégrante de l'apprentissage, ont été débattues et des correctifs nécessaires ont été apportés. Des opérations de meilleures qualités et plus rentables sont développées par la « Commission achat » de la coopérative, dont les produits sont contrôlés par la « Commission vente », qui a la responsabilité de les placer auprès de membres.

Les achats collectifs de peaux et tannin, dont les prix fluctuent en fonction de la saison, ont permis de faire des économies d'échelle substantielles, qui se sont répercutées sur le prix de revient. A cela s'ajoute une meilleure qualité du travail qui permet de vendre des produits à des prix plus intéressants, d'améliorer les gains individuels, et de développer le cycle de production. La majorité des tanneuses est passée d'un seul à deux cycles de production.

Des intrants moins chers, des cycles de production démultipliés, des produits finis de qualité ont permis aux tanneuses d'augmenter leurs revenus de 25 à 30 %. Si cette amélioration de leurs revenus ne les rend pas riches, elle leur permet, quel que soit leur âge, de se créer des rêves, leur insuffle beaucoup d'énergie et l'espoir d'une vie meilleure

*T.F 68 ans : Les discussions que nous avons au sein de la coopérative et les formations reçues ont beaucoup changé ma perception. Avec l'amélioration des mes revenus je vais acheter une maison. Non, ce n'est pas un rêve. Tous mes enfants sont grands, je décide aujourd'hui qu'ils peuvent se débrouiller seuls ; maintenant, je dois penser à moi, à demain quand je ne pourrai plus travailler. Je suis convaincue que nous pouvons faire de grandes réalisations avec notre coopérative. Si nous restons unies et soudées, si nous appliquons tout ce que nous avons appris alors, nous aurons de plus en plus de ressources. Nous pourrions chacune prélever*

*notre salaire (j'ai bien retenu la leçon de gestion !) et assurer notre futur.*

Pour sécuriser leurs ressources financières, les tanneuses ont ouvert un compte épargne au niveau de l'institution postale bancaire « Postes Finances ». Elles se servent du « Banking mobile » pour amasser les cotisations avant de les déposer sur le compte épargne. Elles ont choisi ce service de proximité qui évitent les va-et-vient à la banque, et qui est un moyen sûr et transparent dans la gestion de leur coopérative.

### 2.4 L'émergence d'un leadership féminin : Une plus grande visibilité et une participation à la vie de la cité

L'implication des femmes dans les prises de décisions communautaires et familiale est fondamentale. Elle leur permet de réaliser, pleinement, leur fonction de citoyennes au-delà des rôles qui leur sont dévolus par la société. L'adhésion des tanneuses à l'UNSAS a été un déclencheur d'un changement de comportement. Au sein de la Centrale syndicale, elles participent aux actions du secteur informel féminin. Les échanges d'expériences et de connaissances, les débats et discussions au sein de l'organisation syndicale, leur ont permis d'acquérir une plus grande confiance en elles et une plus forte estime de soi.

“ Nous faisons partie de l'UNSAS, nous avons une identité” lançait fièrement l'une d'elle. Les formations développées par l'UNSAS en leadership, en dynamique organisationnelle et en relation de genre, ont renforcé leur estime de soi. Les voyages d'échanges, notamment à l'international, ont été un élément déterminant dans cette quête d'affirmation. L'une d'elle a été choisie pour participer à l'évaluation du programme

de coopération syndicale sur " l'économie sociale et solidaire et économie informelle", ce qui a créé une émulation chez les femmes tanneuses.

La Présidente lors d'un débat soulignait les progrès accomplis, en s'adressant à l'UNSAS et au BIT en ces termes : « *Nous savons que vous voulez nous conduire plus loin et plus vite. Nous en avons conscience, mais vous n'arrivez pas à mesurer réellement les progrès que vous nous avez aidé à accomplir. Il ne s'agit pas seulement des gains matériels. Oui, nous avons amélioré notre environnement de travail ; oui, nous avons augmenté nos revenus. Mais, au-delà c'est notre comportement qui s'est modifié. Rappelez-vous, de nos premières discussions. Elles étaient sans queue ni tête. Nous n'arrivions pas à nous exprimer clairement. Nous n'avions même pas des perspectives d'avenir. Nous voulions juste pouvoir nourrir notre famille. Aujourd'hui nous participons à des rencontres, nous partageons notre expérience, en ayant confiance en nous. Nous savons lire et écrire. Nous avons de plus en plus confiance en nous. Et nous avons un rêve : faire de notre coopérative une entreprise durable et prospère* ». <sup>48</sup>

L'expérience menée par l'UNSAS et le BIT a amené la coopérative à s'interroger sur sa participation dans la Cité. De manière générale, Les tanneuses s'impliquaient dans les actions initiées par la municipalité ou par les organisations communautaires, notamment en s'investissant dans les activités d'assainissement du quartier. Mais, aucune d'elle n'imaginait pouvoir aller négocier avec les autorités locales l'octroi de leur site. L'exercice pratique de la formation en leadership a été de les préparer et les

motiver à aller voir les autorités locales pour les sensibiliser à l'obtention du titre d'occupation de leur site de travail. Cela a créé une prise de conscience importante pour les responsables de la coopérative : elles sont devenues visibles et audibles, et on les reconnaît en tant que travailleuses, pourvoyeuses de richesse dans la cité. Sur ce point, il faut souligner l'engagement des autorités municipales, particulièrement celui du maire, Monsieur Racine Talla. En recevant les responsables de la COOPTAG, en leur prêtant une oreille attentive, en résolvant l'épineux problème du site, en participant à certaines de leurs activités et en engageant la commune dans des travaux d'assainissement, d'eau courante et de sécurisation du site, il joue un rôle déterminant dans les mutations en cours, notamment la confiance en soi que les tanneuses acquièrent peu à peu.

Il s'y ajoute que la formation en Santé – Sécurité au travail et le plan de suivi de cette formation orientée vers l'action, les ont conduites, dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de travail à ériger un pont sur leur site pour lutter contre les inondations. Ce pont sert aujourd'hui de passage aux populations riveraines, notamment les élèves qui avaient du mal ou ne parvenaient pas à accéder à leurs lieux d'apprentissage.

Nous sommes conscients, et avec nous les membres de la coopérative, que beaucoup reste à faire en matière d'estime de soi. Dans le futur il faudrait qu'elles franchissent un nouveau pas en intégrant les espaces de concertation de la ville. Ces espaces qui regroupent des organisations à vocation sociale, économique, culturelle et sportive : coordination de corps de métiers,

regroupements d'écoles, associations de parents d'élèves et de délégués de quartiers, ont pour objectif principal de créer une synergie entre les principaux acteurs du développement, en vue de favoriser l'avènement d'un environnement local dynamique. Les membres de la coopérative sont de plus en plus conscientes de la dynamique, positive et constructive, qu'elles peuvent apporter, tant dans les organisations communautaires que dans la gestion de la ville. Si certaines d'entre elles continuent de penser que la meilleure place pour une femme est dans son foyer, la forte majorité ne perçoit pas cette pénétration dans la sphère publique comme un phénomène conjoncturel, simplement lié à la pauvreté. Pour elles, les femmes prouvent qu'elles sont, dans les périodes difficiles, plus impliquées et plus inventives que les hommes dans la recherche de solutions aux problèmes de la famille. Ces nouveaux comportements, d'assurance et d'exigence, constituent, à juste titre, des stimuli pour qu'elles avancent davantage, levant les obstacles et, par la force de leurs

convictions, rendent possible l'inconcevable. Les femmes détiennent de précieux savoirs et savoir-faire qu'elles sont amenées à transmettre. Mais, les enjeux de pouvoir, les privent encore, trop souvent, de la capacité d'être et de faire. Par la concertation entre elles, elles peuvent donner à la société des impulsions, afin qu'hommes et femmes évoluent, ensemble, vers la réduction des injustices et la recherche globale de solutions, pour faire face à l'ignorance et à la misère.

« La preuve, disent-elles, dès que l'homme n'a pas d'argent pour faire face aux besoins de la famille, il s'en va et nous laisse nous débrouiller. Nous débrouiller, c'est ce que nous faisons toutes, tous les jours, pour ne pas laisser mourir nos enfants. Si nous sommes capables de « gérer » notre famille, pourquoi ne pourrions-nous pas administrer le quartier, la ville (et avec de grands éclats de rire), le pays. »

Les sensibilisations et les formations, les discussions et les échanges induisent peu à



48. Intervention de la Présidente de la COOPTAG lors d'une session d'évaluation, en août 2017.

peu des changements de comportement des tanneuses, d'où leur slogan : « Changeons nos comportements, pour développer notre coopérative ». « Ôtons nos vieux habits et drapons – nous de nouveaux vêtements » soutiennent-elles. Une image qui renvoie à une volonté inébranlable de changement.

Cette meilleure confiance en soi, a induit une modification de la perception des relations hommes-femmes chez de nombreuses tanneuses, notamment les plus jeunes, plus ouvertes à la modernité, mais aussi, plus exigeantes que leurs aînées. Une faible minorité de femmes a, au cours des entretiens, considéré que la place des femmes est au foyer et que leurs fonctions principales sont de mettre au monde les enfants, de les élever et de s'occuper de leurs époux. Il n'en demeure pas moins que cela reflète, davantage, un discours conservateur que de la réalité économique et sociale. Dans les faits, les femmes, acceptent, et transmettent, de moins en moins, les conditions de création et de reproduction du pouvoir masculin. Cependant, elles ne sont pas prêtes à remettre entièrement en cause les stéréotypes et les préjugés liés à leur condition de subordonnées. Lors des entretiens, il est apparu qu'elles se préoccupaient de la sauvegarde du statut de mère et d'épouse. Comment articuler leurs nouvelles fonctions économiques, fondamentales pour la survie des familles, avec les rôles traditionnels de reproduction, fixés par la société. Pour la plupart d'entre elles, il est nécessaire de concilier tous les rôles : être une bonne mère, une bonne épouse, tout en menant à bien une activité économique à l'extérieur du foyer, et en jouant un rôle dans la communauté.

Les femmes se disent surchargées, fatiguées, épuisées par ces multiples fonctions, mais elles

estiment qu'elles doivent les mener, et bien les mener. Le travail des femmes est devenu une norme sociale, sans modifier, profondément, le partage des tâches ni remettre en cause, consciemment, la hiérarchie des rôles. Pourtant, la majorité des tanneuses apporte le principal, sinon le seul, revenu de la famille. Quand elles sont mariées, pour la majorité soit le mari est à la retraite, au chômage ou travaille occasionnellement. A 64 ans, F. H, dont le mari ne travaille plus a, encore, 12 personnes à sa charge<sup>49</sup>. Elle est aidée par son fils travailleur immigré en Italie.

Des entretiens, nous avons relevé que les personnes âgées de plus de 60 ans trouvent normal de continuer à travailler sur le site pour assurer le minimum à leur famille. Mais, au fil des échanges nous sentons que cette responsabilité leur pèse, même si elles trouvent mille et une excuses au chômage de leurs garçons et au « repos » de leur mari. Comme un leitmotiv, peut-être pour y croire, elles expliquent qu'il est plus facile pour une femme de se débrouiller que pour un homme. Les jeunes femmes ont une autre manière de percevoir ces relations. Peu nombreuses sur le site, les célibataires ou les divorcées quant à elles, n'hésitent pas à fustiger le manque de soutien des hommes. « C'est trop facile d'évoquer le chômage, dit A.D, divorcée, ancienne institutrice. Moi aussi, je me suis retrouvée au chômage. Pour nourrir ma famille je suis venue travailler sur le site. » Il est vrai, que si les hommes rebutent à mener certaines activités, les femmes elles n'hésitent pas à effectuer n'importe quelle tâche qui leur permet de faire subsister leur famille.

<sup>49</sup>. 8 adultes : ses 3 fils, ses 2 belles filles, sa sœur et ses 2 nièces ; et 4 petits enfants.

## Conclusion

« Parvenir à l'égalité des sexes au travail, conformément au Programme de développement durable pour 2030, est une condition préalable, décisive pour instaurer un développement durable qui ne laisse personne de côté et garantit que l'avenir du travail, c'est le travail décent pour tous, hommes et femmes », a déclaré Shauna Olney, cheffe du Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité au BIT. C'est au regard de cette assertion que l'Equipe du Travail Décent de Dakar en partenariat avec l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal, avec l'appui des autorités locales et de la Confédération des Syndicats Nationaux du Québec (CSN) s'est engagée dans un appui aux femmes tanneuses de Guédiawaye. La promotion du travail décent dans l'économie informelle doit inéluctablement passer par la formalisation des unités économiques informelles.

Discriminées de par leur caste, leur métier, leur sexe et leur extrême pauvreté, exerçant leur emploi dans des conditions dégradantes, dangereuses et dégoûtantes (3D) pour des revenus précaires, les tanneuses, grâce à cette initiative, pourront bénéficier de meilleures conditions de travail et de vie à travers un processus de formalisation de leurs activités économiques informelles. Au cours de ce biennium, les tanneuses, l'UNSAS et le BIT ont retenu un certain nombre de leçons qu'ils se plaisent à partager dans la conclusion de ce document de travail.

La première leçon à trait à l'impérieuse nécessité de formaliser les unités économiques informelles afin que leurs travailleurs et travailleuses bénéficient de conditions de travail et de vie décentes. Pour les plus pauvres, les plus vulnérables, les entreprises d'économie

sociale et solidaire jouent un rôle important dans cette formalisation. La création de la Coopérative des tanneuses de Guédiawaye (COOPTAG) a contribué à la promotion du travail décent et la mise en œuvre de la Recommandation 204 sur la « transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ». A travers leur organisation coopérative, les tanneuses ont vu leurs revenus augmenter grâce à l'amélioration de leur productivité, de leurs compétences et de leurs conditions de travail. Leur syndicalisation, à travers la coopérative, leur a permis d'acquérir un pouvoir de négociation et de participer au dialogue social. Les gouvernements et les partenaires sociaux, organisations patronales et syndicales, se doivent d'encourager ce type de structuration des travailleurs.

La deuxième leçon qui relève d'un souci d'équité et de justice sociale, mais aussi d'une nécessité économique, est d'avoir une attention particulière pour les femmes. Couches les plus pauvres de la population, elles s'activent majoritairement dans l'économie informelle où engluées dans leurs multiples responsabilités, sans accès aux ressources productives, elles se retrouvent dans des situations de « non-choix », où la seule règle est la survie au quotidien. La prise de conscience par les tanneuses de leurs droits et leur leadership les ont conduites à s'affirmer en tant que citoyennes et travailleuses. Malgré les multiples discriminations dont elles sont sujettes, cette nouvelle confiance en soi les a conduites à exprimer leur point de vue auprès des autorités locales et nationales et occuper leur place au sein du syndicat. Cette dynamique de changement a permis d'obtenir non seulement divers prix, mais surtout le titre d'occupation du site de travail.

L'objectif stratégique du BIT de promotion

d'emplois et de revenus décents pour les hommes et les femmes, qui nous interpelle tous, met au cœur de nos réflexions tant l'économie informelle que les questions de genre. Il devient impérieux d'étendre, aux hommes et aux femmes, les opportunités d'obtenir un travail productif qui leur permettra, à eux et à leur famille, d'avoir accès à un niveau de vie convenable dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, et de dignité

La troisième leçon est qu'il est difficile, voire quasiment impossible, pour un analphabète d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer efficacement son entreprise économique, améliorer sa productivité et bénéficier des innovations techniques, autant d'éléments indispensables à l'amélioration de ses revenus. Au regard du nombre croissant d'analphabètes, particulièrement des femmes et des jeunes (qui malgré quelques années de scolarisation demeurent illettrés), il est nécessaire que l'ensemble des partenaires sociaux, notamment les mandants du BIT, inscrivent l'alphabétisation et la formation des jeunes et des adultes au cœur de leurs actions. Toutefois, pour que l'alphabétisation soit un véritable atout, elle se doit d'une part, d'être fonctionnelle (basée sur les besoins économiques et sociaux des populations avec une approche participative) et, d'autre part, faire l'objet de post-alphabétisation pour promouvoir un environnement lettré afin que les acquis des néo-analphabètes se consolident et se pérennisent.

La quatrième leçon que nous avons retenue est que le processus de formalisation de l'économie informelle nécessite des partenariats multiples et des actions intégrées. Elle implique l'instauration d'un climat de confiance où chaque acteur apporte ses compétences et ses expériences. Cette démarche permet aux bénéficiaires

d'acquérir des savoirs et ressources diversifiés pour formaliser leurs entreprises, renforcer leur productivité et défendre leurs droits. En effet, nous avons constaté sur le terrain une forte déperdition des ressources humaines, matérielles et financières, qui est le résultat d'un manque de concertation, d'un défaut de collaboration et d'une absence de synergie. Or, les résultats obtenus par la Coopérative des Femmes tanneuses de Guédiawaye sont la conjonction d'un partenariat multi-acteurs. Ce sont les efforts développés conjointement par la coopération syndicale Nord-Sud (UNSAS – CSN-Québec), la collectivité locale, les structures publiques (ministères en charge de l'élevage et de la femme), les ONG de développement (ALPHADEV), et les agences du Systèmes des Nations Unies (BIT-ONU-Femmes) qui ont permis d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes tanneuses.

La cinquième leçon apprise, qui n'est pas la moindre, est l'acceptation par les tanneuses de la nécessité de changement. Les échecs et les recommencements, les erreurs et les correctifs n'ont eu guère raison de leur volonté de persévérer et d'aller dans le sens de l'atteinte des objectifs fixés. En acceptant de se poser la question de « pourquoi changer » et de définir « ce qu'elles devaient changer » elles ont été en mesure de modifier leur structuration « ancestrale » pour construire leur coopérative, de transformer leurs organisations individuelles pour une forme collective qui améliore leurs conditions de travail et leur productivité. Conscientes de détenir leur destin entre leurs mains, elles ont foi en leur capacité d'incarner des transformations sociales et économiques. Le rêve d'une vie meilleure, tellement convoitée naguère, désormais réalisable, les poussent à conduire les changements nécessaires pour améliorer leur situation socio-économique.

Au regard de ces leçons apprises et en terme de perspective, outre la poursuite de l'appui à la coopérative pour asseoir une protection sociale de ses membres, et maîtriser la chaîne de valeur de la production, il serait important de voir cette expérience être dupliquée à une échelle plus

large. En cela, le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, en collaboration avec le BIT et l'UNSAS a retenu de formuler un document de programme pour étendre l'expérience à d'autres secteurs d'activités féminines.

## Bibliographie

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal - Rapport sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Habitat (RGPHAE), 2013.
- Agence Française de Développement, « La formation professionnelle en secteur informel », Rapport sur l'enquête terrain au Sénégal
- Agnès Pouillaude, Gouvernance et développement des micro-entreprises : approche conceptuelle et méthodologique, Centre d'économie du développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV – France Document de travail, N°25
- Aryee, G.A., Mhone, G.C.Z. 1986. Vulnerable segments of the labor market in southern Africa, Genève, BIT/SATEP.
- Banque Mondiale, Fiche pays Sénégal, Octobre 2016
- Bureau International du Travail, Profil Pays Travail Décent Sénégal, OIT 2013.
- Bureau International du Travail, L'intégration du Genre dans les Système de protection sociale au Sénégal – OIT, 2004
- Etude sur la « Discrimination et les inégalités de genre dans l'économie informelle au Sénégal » (OIT, 2015)
- Etude de faisabilité de la prise en charge du risque maladie de la coopérative des femmes tanneuses de Guédiawaye (Dakar, Sénégal) – BIT – Mars 2017.
- Florence Chappert, Genre et conditions de travail, Octobre 2009.
- Guy Rider, Extrait de l'interview donnée lors de sa visite à la tannerie le 13 décembre 2017.
- Jean-Pierre Lachaud, « Marché du travail et exclusion sociale en Afrique francophone : quelques éléments d'analyse », Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV – France
- Kehinde Olusola Olayode, Repenser le développement de l'Afrique : un programme de gouvernance sensible au genre
- Marc Penouil, Professeur Emerite, « La transition de l'activité informelle à la P.M.E. est-elle possible ? » Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV - France Document de travail, N°23.
- Lanquetin Marie-Thérèse, « Égalité, diversité et... discriminations multiples », Travail, genre et sociétés, 2009/1.
- Ndèye Fatou CAMARA & Ababacar Sedikh GUEYE, «Déterminants de l'accès à l'emploi au Sénégal », École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique (ENSAE), 2013.
- Oriana Bandiera et Ashwini Natraj, Does Gender Inequality Hinder Development and Economic Growth? Evidence and Policy Implications, The World Bank February 2013.Pu
- Organisation internationale du Travail - Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable – OIT, 2008
- Progress of the world's women 2015-2016, Transforming economies, Realizing rights - UN Women ,
- Rapport sur le Développement humain, PNUD, 2016.
- Rapport sur les femmes en Afrique Mesurer l'inégalité entre les sexes en Afrique Programme d'action de la CIPD.
- UNESCO « Rapport Mondial du suivi de l'éducation pour tous» 2003/4.
- Yacine Diagne Gueye, «Genre, changements climatiques et sécurité humaine Le cas du Sénégal ».

## Edition et maquette

Djibril Ndiaye  
LALIMA MULTISERVICES



### **ETD/BP-OIT/DAKAR**

Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour  
l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le  
Sénégal, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau  
B.P. 414 - C.P. 18524 - Dakar Sénégal  
Tél. (+221) 33 869 92 00 ; Mail : dakar@ilo.org

### **UNSAS**

Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal  
Villa 436, Zone de captage, Grand Yoff, Dakar, Sénégal.  
Tél. : +221 338645504 - Fax : +221 338645498  
BP : 47599 Dakar Liberté - Mail : unsas@orange.sn